

CHRONIQUE D'UN PROVISEUR

*Il y a quelques années de cela, le SNCA e.i.L. Convergence avait publié sur son site de larges extraits de cette **Chronique d'un proviseur**. Aujourd'hui, il la publie intégralement.*

1

« CE QU'ON FAIT DE VOUS HOMMES FEMMES » Aragon

Proviseur ! étymologiquement : celui qui pourvoit, le « pourvoyeur », mais aussi celui qui protège. Les deux sens existaient déjà dans le latin *provideo*.

Aujourd'hui, la fonction est d'une complexité extrême, dans la mesure où sa définition dépend étroitement de l'établissement où cette fonction s'exerce. Nous parlerons donc de ce que je connais : une cité scolaire très rurale de plus de 1000 élèves, quelque part dans la campagne française.

A travers l'exemple de cet établissement, c'est toute une politique éducative qui apparaît, bien incapable de répondre aux besoins des élèves et des enseignants, les livrant les uns et les autres à l'échec, au malheur, et au désespoir.

SEPTEMBRE

La rentrée est un moment essentiel de la vie d'un établissement. C'est le moment de vérité pour les emplois du temps, qui sont toujours un compromis entre l'idéal et le possible, entre les vœux des enseignants et l'organisation cohérente de la classe. Aujourd'hui, la plupart des établissements sont équipés de logiciels d'emploi du temps². Dans cet établissement 75% des élèves utilisent les transports scolaires. L'emploi du temps est donc fonction des heures de ramassage des bus. Ici, ils ne passent qu'à 18 heures. Il est donc inutile de faire se terminer la journée de cours avant cette heure. Ce qui limite considérablement le choix d'organisation de la semaine. Nous ne pouvons jouer sur des journées moins chargées, puisque –de toute façon- l'élève devra rester jusqu'à 18 heures. Les parents et les élèves préfèrent des journées lourdes et être libérés le samedi matin.

Florian.

En septembre, Florian ne se présente pas au Lycée. Affecté dans la nouvelle 3^o implantée au Lycée professionnel, il a été orienté par défaut. Son collège d'origine lui avait proposé, en 4^o, un « parcours » original et personnel : il suivait un stage en entreprise durant une semaine ou deux, puis revenait au collège ou restait chez lui, et repartait en stage. Ce « parcours » s'est poursuivi sur l'année scolaire et a conduit à une orientation qui est bel et bien, dans son cas, une exclusion. Notons que toute l'habileté du collège d'origine a été de mettre en place une exclusion qui n'a pas dit son nom, sous couvert de « formation » : à 14 ans, jusqu'à présent, c'est au collège que l'on se forme !

Nous téléphonons à la famille, nous écrivons, mais le téléphone est coupé, et les lettres nous reviennent. Nous demandons à la Gendarmerie de s'inquiéter du sort de la famille. Ils se rendent au domicile et découvrent la famille réunie autour de la télévision en plein milieu de l'après-midi. En réponse à l'admonestation et au rappel à l'obligation scolaire, le père déclare qu'il n'a pas trouvé la porte du Lycée (l'établissement s'étend sur 8 hectares), et que cela n'est pas bien grave. Le premier mois passe sans que nous ayons vu Florian, puis le deuxième... La procédure se met en place : convocation devant l'Inspecteur d'académie – où nul ne se rend- puis devant le Procureur de la République avec le même succès. L'année s'est terminée, et nous n'avons jamais vu Florian. Tout cela a bien amusé l'ensemble des services sociaux et académiques. Mais la Loi républicaine n'a pas été appliquée, l'Etat a refusé –de fait- de se préoccuper du sort de Florian, et accepte de l'abandonner après l'avoir exclu.

Sandy.

2003 : Sandy est en Seconde Générale. Elle a été violée par son oncle, le frère de son père, alors qu'elle avait 10 ans. Sa famille, père et mère confondus, ont exercé sur l'enfant d'alors de telles pressions que, revenant sur ses déclarations, elle a minoré les

² Mais il est clair qu'un tel outil ne peut être considéré que comme une aide ; l'emploi du temps doit prendre en compte des paramètres essentiellement humains : organisation de la semaine de l'enseignant, cohérence de la journée de classe...

actes de violence qu'elle avait subis. L'oncle criminel a effectué trois mois de prison ferme, et la cause a été entendue.

Sandy va mal depuis son entrée en 2nde. Peu intégrée dans la classe, très isolée, aucun de ses camarades ne la connaît vraiment ; ses difficultés scolaires masquent à l'évidence un drame. En fin d'année, elle va trouver son professeur d'histoire et se confie à lui. Son oncle est maintenant libre, et il vit chez sa mère – la grand-mère de Sandy-. Or, ses parents souhaitent qu'elle aille passer ses vacances chez sa grand-mère. Sandy n'envisage pas de se retrouver face à son violeur, et craint, de plus, pour son petit frère, pour lequel, semble-t-il, l'oncle aurait quelque penchant.

Dans mon bureau, elle raconte son drame, et l'attitude très ambiguë de la famille, qui a accepté de couvrir le crime.

Je prends aussitôt contact avec le Substitut chargé des mineurs. Mais la Justice s'avère relativement impuissante, arguant de l'autorité du fait jugé. Jusqu'à présent, l'oncle n'a pas récidivé, et ne saurait être de nouveau poursuivi. La seule intervention que j'obtiens est celle d'un éducateur qui se charge de contacter les parents de Sandy.

2005 : Sandy est aujourd'hui en Terminale. Elle vient de refuser de retourner chez elle. Avec l'accord du Procureur, nous l'avons gardée à l'internat, en attendant qu'une solution soit trouvée. La décision arrive enfin : elle est confiée à une famille d'accueil de la DISA³. Il aura fallu plus de deux ans pour que la situation de cette jeune fille soit prise en compte, et qu'elle puisse vivre dans la sécurité à laquelle elle a droit.

Sandy n'a trouvé qu'au Lycée l'écoute et l'accueil indispensables. Puisse son petit frère avoir la chance d'être entendu plus tôt...

Je ne doute pas qu'on aurait pu, bien avant son entrée en 2nde, se préoccuper de Sandy, et tenter de mettre en place des systèmes de protection et d'aides (sociales, Protection Judiciaire de la Jeunesse...). Mais les écoles comme les collègues n'ont ni le temps, ni les moyens de prendre les drames personnels en compte. Différentes « cellules » existent à l'Inspection académique, au Conseil Général... Elles ne sont ni compétentes, ni suffisamment réactives pour que les problèmes urgents trouvent la solution rapide qu'ils demandent : il faut tout d'abord contacter l'assistante sociale de l'Inspection académique, si l'on ne trouve que la secrétaire, il faut rappeler, puis, enfin, remplir des documents, et ceux-ci en plusieurs exemplaires, de manière qu'une enquête soit diligentée.... Au Lycée, donc, qui n'a pas le temps d'attendre, de proposer au Procureur l'internat ou une aide financière d'urgence sur les « fonds sociaux »... Les différentes « cellules » proposent – au mieux- des enquêtes, voire une confrontation avec les parents. Dans le cas de Sandy, la confrontation n'avait produit qu'un nouvel échec, - les parents ayant eu à cœur d'expliquer que Sandy exagérait, et s'était mal remise de son traumatisme- et avait conduit Sandy au plus grand désespoir, puisque personne ne prenait en compte sa souffrance.

Lenteur des réactions, procédures dont le formalisme est un frein objectif à une aide éventuelle... ne reste souvent aux élèves abandonnés que le désespoir.

OCTOBRE

Le PPMS

Une des activités majeures aujourd'hui consiste pour un Proviseur à renseigner nombre de documents dont je serais incapable, sans réflexion, de faire la liste. Certains ont un sens, ou une utilité, d'autres ne servent qu'à satisfaire, dans l'urgence, des exigences

³ Appellation de l'ancienne DDASS.

intempestives, ou des caprices momentanés. Dès que renseignés, nombre de ces documents tombent dans un oubli définitif, dont nul ne songe jamais à les exhumer. Certains recteurs ont ignoré jusqu'à aujourd'hui le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), d'autres plus zélés, ont tenu à le mettre à l'ordre du jour.

De toutes les mesures inutiles, le PPMS est sans doute l'exemple parfait. Depuis les événements de TOULOUSE, et l'explosion de l'usine AZF, le Ministère s'est préoccupé des « risques majeurs ». Il nous a été demandé de produire un document prévoyant les mesures à mettre en œuvre en cas d'accident de ce type. Un site national est consultable⁴, qui permet de savoir en fonction de la ville les risques auxquels l'établissement pourrait être exposé. La rivière traverse la ville, qui est donc soumise à un risque potentiel d'inondation. Une voie ferrée longe la voie de contournement de la ville, là voilà donc exposée à un risque de contamination par des produits dangereux libérés à la suite d'un accident de chemin de fer. Le Lycée, de ce point de vue, est exposé aux mêmes risques que la ville, et il semble clair que le plan à mettre en œuvre doit être coordonné avec celui de la municipalité.

La rivière, qui traverse la ville est située à 30 mètres au-dessous du Lycée. La voie ferrée est éloignée d'environ deux kilomètres de l'établissement. Peu importe : le plan du Lycée devra prévoir un risque d'inondation, et un calfeutrage de zones pour protéger des émanations toxiques.

Une fois ce plan rédigé, le Proviseur devra prendre contact avec les familles pour leur demander, en cas d'accident, de ne pas venir chercher leur enfant⁵ de manière à éviter tout encombrement des voies de circulation.

Le plan prévoit notamment que des zones clairement identifiées soient créées dans l'établissement, où chacun devra se réfugier en cas d'alerte. Dans ces zones, on trouvera du « scotch large bande », des bouteilles d'eau minérale « en nombre », mais aussi un seau hygiénique et du papier toilette. Les bouteilles devront être régulièrement renouvelées, de manière à ne jamais être périmées. Enfin, un transistor – et un jeu de piles neuves- devra être branché sur France-Inter.

Dans un Lycée, il n'y a que des salles de classe qu'on puisse utiliser : comment faire cours alors que, sont rangés dans le coin, un stock de bouteilles d'eau, un seau hygiénique, du papier toilette, et un transistor ?

Passons. Se pose tout de même le problème de l'alarme. On conçoit qu'en cas d'accident de ce type, la sonnerie d'alarme ne soit pas celle de l'alerte incendie. Il est donc nécessaire d'en trouver une autre. Mais, autre difficulté, il faut que ce soit la même que celle de la Mairie... Je contacte donc le Directeur Général des Services, qui m'envoie gentiment promener, en me promettant de s'en occuper dès qu'il n'aurait que cela à faire. Vais-je devoir seul décider de la tonalité de la nouvelle alarme ? Horrible difficulté que je propose de trancher par le choix de la corne de brume, puisque nous ne sommes pas une ville côtière. En ce cas, il aurait fallu s'entendre avec les marins pêcheurs pour convenir d'une tonalité différente.

Nous avons choisi d'utiliser la salle de restaurant scolaire. Qui a le mérite d'être assez vaste et d'offrir des toilettes à proximité. Je n'ai pas résolu le problème de l'alarme : je ne sais pas quelle est l'alarme choisie par les autres collèges de la ville, ni par la Municipalité... J'ai consciencieusement rempli toutes les rubriques du document (plan de l'établissement, des zones de confinement, etc.), et nous n'en avons plus reparlé.

⁴ Prim.net

⁵ Quel parent abandonnerait son enfant dans un pareil cas ?

Aurélie

Vers 9 heures, ce mardi, un surveillant signale l'absence d'Aurélie. Comme ses parents n'ont pas prévenu de son absence, on cherche vainement à les joindre. On prévient la Gendarmerie. Vers 10 heures, les gendarmes nous informent qu'Aurélie a été retrouvée sur le bord du canal, les veines des poignets sérieusement entaillées par un tesson de verre.

J'ai souvent reçu Aurélie, je l'ai écoutée, j'ai essayé de l'aider en lui tenant un discours de « père », je crois l'avoir souvent rassurée. Elle a été violée, à 12 ans, par son grand-père. Sa mère –qui a vécu la même histoire - n'a jamais vraiment compris le drame de sa fille, et considère plus ou moins l'agression dont elle a été victime comme un rite de passage, tout à fait banal, et qui ne mérite pas les foudres judiciaires. Dans une situation psychologique déjà très difficile, elle a eu à supporter les moqueries de ses camarades de classe : elle a fui le Lycée et a tenté de se tuer.

Elève de BEP « Métiers de la comptabilité », elle a un parcours d'orientation classique. Après le collège, où les résultats sont plutôt moyens, elle entre au Lycée professionnel pour intégrer plus vite le monde du travail. Elle n'a pas vraiment de projet, sinon le rêve flou de se marier, d'avoir des enfants. Pour cela, mieux vaut avoir un métier. Ses résultats moyens mais honnêtes, lui permettent d'espérer obtenir dans les temps son BEP.

La mère est divorcée du père d'Aurélie qui était violent, et remariée avec un ouvrier dont elle a eu un fils. La mère vit de « petits boulots », et d'intérim au supermarché local.

Pour eux, le Lycée est un monde étranger, pas vraiment hostile, mais dont ne peut rien attendre. Lors de la tentative de suicide d'Aurélie, j'ai reçu sa mère, tâché de lui expliquer la nécessité pour elle de soutenir affectivement sa fille, je suis intervenu auprès du Procureur chargé des mineurs pour que les élèves qui la persécutaient fussent rappelés à la loi puis déplacés dans un autre établissement... Au-delà de la nécessaire action de protection de la jeune fille, et du rappel à l'ordre des contrevenants, il s'agissait, pour moi, de démontrer que la Loi visait d'abord à protéger les faibles, qu'ils pouvaient s'appuyer sur elle, et compter sur l'Etat. Et que le sort d'Aurélie m'intéressait. Je suis certain que rien de tout cela n'a été compris : ce qui était drame pour moi n'était que péripétie non significative, « fatigue » que le temps réglerait...

L'histoire d'Aurélie a mis en lumière un comportement « machiste » de la part de jeunes filles. N'espérant rien d'une sociabilisation par le travail, des jeunes filles se construisent une identité en mimant l'attitude des garçons. C'est tout d'abord un refus ostensible de la féminité : elles jouent au rugby, ne s'habillent pas selon les canons de la mode, pourtant terriblement oppressants⁶, et défendent leur territoire de la même façon que les garçons, par la violence (menaces et coups). Cette semaine, une jeune fille a été agressée devant le Lycée (nez cassé, multiples contusions) par la petite amie d'un garçon qui l'avait « regardée » lors d'une soirée.

La population de victimes que nous scolarisons est véritablement désociabilisée, étrangère à la société et à la protection qu'ils peuvent en attendre. La société, pour eux, a toujours été un monde hostile, excluant, où il faut « savoir se débrouiller seul ».

Aurélie, après son BEP, avait choisi une orientation en BAC Pro. où elle avait toutes les chances de réussir. Sa mère m'a indiqué récemment qu'elle avait tout abandonné, et « qu'elle ne cherchait même pas de travail ».

⁶ Elles ne portent pas de vêtements de « marque ».

L'école est bien incapable de promouvoir et de transmettre des valeurs qui eussent fonctionné comme autant de protections. De milieu modeste, voire pauvre, la mère a quitté l'école sans diplôme et le plus tôt possible, pour travailler. Mariée jeune, elle a été mère jeune, et a reproduit le modèle éducatif qu'elle avait connu. Aurélie a suivi une banale scolarité primaire, faisant honnêtement le peu qu'on lui demandait, obtenant des résultats de plus en plus modestes, mais suffisants pour continuer un parcours terne, mais sans redoublement.

On ne dira jamais assez l'erreur qui consiste à demander peu d'efforts aux élèves. Les exigences de l'école primaire se sont considérablement réduites. On se contente, notamment en matière de pratique de la langue, d'une médiocrité qui ne peut que nuire aux plus faibles, et valoriser ceux qui – chez eux- vont trouver un discours dont la qualité fera pendant à la scolastique de l'école primaire. Le collège suit la même pente dangereuse : on n'apprend plus de grands textes, la récitation est un exercice qui a disparu, on fait prévaloir une « littérature de jeunesse » sans doute intéressante parfois, mais inutile voire nuisible si elle ne débouche pas sur l'apprentissage des grands auteurs. Or, les valeurs de la République sont transmises par ces grands auteurs⁷ : c'est par eux qu'on apprend à « aimer la république » (MONTESQUIEU).

Au lieu d'apprendre à aimer ces textes et cette langue : cette culture, on enseigne de micro systèmes de langue dépourvus de tout intérêt : les outils de la langue, l'orthographe, hors de tout contexte⁸, etc.

L'école a démissionné de ses fonctions, ce n'est grave que pour ceux qui étaient en droit d'en attendre tout. Les autres s'en sortent bien, merci.

L'abandon, par exemple, des devoirs à la maison dans l'école primaire, est une erreur majeure. Outre que la consigne n'est pas respectée partout (dans l'école de centre ville, le maître continue à donner des devoirs, en toute impunité), elle a privé les enfants qui en avaient besoin de ce moment privilégié de discours familial autour de l'école, soit parce qu'on essayait d'aider l'enfant, soit parce qu'on n'y réussissait pas ; mais c'était toujours un moment sans télé, un moment de discours partagé, une occasion de se dire une tendresse...

On voit que sous prétexte d'égalité - comme certains parents sont supposés ne pas pouvoir aider scolairement leurs enfants, on supprime les devoirs- on renforce une inégalité. Ainsi vont la plupart des décisions concernant l'école, et qui relèvent de la démagogie et de l'ignorance des conditions de vie des élèves.

NOVEMBRE

La confection du budget de l'établissement est un des actes majeurs de l'année scolaire. Je ne conçois pas de ne pas composer le budget –au moins dans ses lignes principales-, et de laisser à l'agent comptable le soin de la politique d'investissement de l'établissement. Quelle que soit la marge de manœuvre dont on dispose, en l'occurrence, la hauteur de la dotation, nous devons faire des choix. Privilégier l'achat du matériel scolaire (livres, manuels, calculatrices...), des tenues pour l'enseignement professionnel, d'une boîte à outils ; privilégier les aides à la scolarité : la demi-pension, l'internat, les sorties

⁷ Je me souviens du bonheur d'un Harki, fier de pouvoir citer Victor HUGO...

⁸ Malgré les travaux des chercheurs, dont nul ne s'occupe.

pédagogiques. Voire, souvent, l'achat de vêtements (des slips aux pantalons...). Et leur entretien : si l'élève ne peut pas les faire laver chez lui, on va le faire pour lui...

Je n'accepte pas que des considérations « techniques » viennent perturber cette orientation politique.

Si nous devons économiser, nous le ferons sur l'accessoire : les ordinateurs pour l'intendance, le papier pour l'administration, les photocopies... Nous essaierons d'abord de renégocier les contrats, de trouver d'autres fournisseurs, etc.

Il n'y a pas de fatalité aux pannes de photocopieuses : le contrat doit prévoir une intervention dans des délais rapides. La photocopieuse est un outil aujourd'hui, indispensable à l'enseignement : il n'est pas question que cet outil ne fonctionne qu'aléatoirement. Je ne connais pas de prof qui fasse des photocopies pour le plaisir.

Ce qui n'empêche pas de mener une réflexion sur le bon usage des photocopies ! Cette question, comme les autres qui touchent au fonctionnement journalier de l'établissement, ne peut être résolue que par un accord unanime, non sur la photocopie bien sûr, mais sur nos objectifs et nos choix. Il est inacceptable que des ouvrages entiers soient photocopiés, et il faut prendre toutes les mesures pour que cela ne se produise pas.

Amanda

La gendarmerie me contacte ce matin : Amanda faisait du stop sur l'autoroute. En 1^o année de CAP, elle était censée être en stage depuis le début de la semaine. Amanda a 16 ans, elle est scolarisée à l'internat du Lycée Professionnel. Elle a déjà été signalée aux services éducatifs (elle fugue, consomme du cannabis, se prostitue). Sa mère nous a alertés : « elle ne prend pas ses responsabilités, elle fume du haschich, mais moi, je lui donne pas d'argent. Elle me vole. Je me méfie maintenant. Alors elle taille des pipes et achète son hasch avec ».

Amanda a été violée par son père et son oncle à 11 ans. Elle vit chez sa mère, une première fois remariée, puis divorcée, aujourd'hui en concubinage, avec les 6 demi-frères et sœurs d'Amanda.

Amanda est frappée régulièrement par sa mère.

Sans aucun point de repère, sans aucune protection, totalement désociabilisée, elle est enfermée dans un mutisme absolu, personne ne peut lui parler. Prostrée, elle refuse tout dialogue. Elle nous fait sentir notre impuissance radicale, et la limite de notre intervention : que peut faire le Lycée devant un cas semblable ?

Son éducatrice (qui travaille à mi-temps) est injoignable ; elle ne se préoccupe pas du sort d'Amanda au quotidien, se contentant de quelques appels téléphoniques au Conseiller d'éducation du Lycée. La mère, d'ailleurs, s'adresse au Lycée en cas de besoin, et non aux services sociaux.

Nous décidons – avec les Gendarmes – de contacter le Substitut chargé des Mineurs pour l'informer de la situation de la jeune fille et lui suggérer un suivi plus efficace que celui dont elle bénéficie. Un juge pour enfants est chargé du dossier. J'ai reçu, à la suite de ma lettre au Substitut, un courrier vindicatif du responsable des Services éducatifs, se plaignant de ma démarche. Peu importe, Amanda est aujourd'hui suivie plus attentivement.

Le cas d'Amanda est celui de jeunes filles qui ne connaissent aucune structure de sociabilisation : issues de villages qu'elles ont quittés, aucune famille stable, aucune « bande » à quoi s'agrèger. Elles ne connaissent que des formes de « réaction sociale » ponctuelles et –forcément- délictueuses, l'alcool, les « joints ». On verra d'autres cas où

celles qui ne tombent pas dans la délinquance précoce n'ont comme solution honorable que la maternité et le concubinage.

Les « bourses ».

Je travaille dans mon bureau lorsque je suis dérangé par des cris, puis des hurlements en provenance du couloir administratif. Je me renseigne : c'est Mme D. qui vient « pour ses bourses », qu'elle n'a « pas touchées ». Je demande inutilement à la dame de se calmer, je fais appeler la Gendarmerie. Les cris heureusement s'apaisent. Je demande aux secrétaires de se renseigner : elle n'a jamais fait de demande de bourse. Je lui indique qu'il est nécessaire de remplir un dossier. En pleurant, elle avoue qu'elle est analphabète. Je dois lui expliquer que les secrétaires vont remplir les documents. Elle se calme enfin. Le mari est parti se promener en laissant sa femme seule avec un bébé dans les bras.

La relation avec l'école est violente, ce type de parent ressent le Lycée comme un monde à part, qui essaie de les priver du peu de subsides qu'ils peuvent en attendre. La vie se passe, pour eux, à chercher des aides financières partout où elles existent. Nous avons décidé, pour une classe de 3^{ème} du Lycée professionnel, de payer entièrement un séjour à la neige (plus de 15.000 €). Habillement compris, puisque nous avons utilisé des fonds sociaux pour acheter anoraks, pulls, pantalons, etc. Le séjour étant entièrement à la charge du Lycée, on pouvait espérer que ces enfants qui ne sortent jamais du village, considéreraient cela comme une aubaine. Cela a été vrai pour 80% d'entre eux, mais des jeunes filles ont refusé de partir, l'une parce qu'elle devait suppléer sa mère pour élever son petit frère, l'autre parce qu'elle était obèse et n'imaginait pas de vivre une semaine sous le regard des autres, etc. Nous avons cependant tenté de convaincre les familles de l'intérêt du projet. En vain. L'une d'elles a même demandé de bénéficier de la subvention prévue pour sa fille bien que celle-ci ne participe pas à la sortie !

Les parents d'élèves en difficulté ne viennent pas volontiers au Lycée. Aucun parent ne participe aux conseils de classe du Lycée professionnel, deux parents seulement sont élus au Conseil d'administration. Dans la plus extrême misère, ils choisissent la plupart du temps le silence. Nous avons dû déployer des trésors d'invention pour débusquer les élèves déclarés externes mais qui se privaient de repas à midi. Il a fallu que nous recherchions les externes dont le domicile était éloigné ; puis vérifier qu'ils ne déjeunaient pas chez un parent domicilié en ville ; il a fallu ensuite contacter la famille et la convaincre d'accepter notre aide. Je ne suis pas certain que, malgré nos efforts, nous ayons pu aider tous les enfants. A ce titre, nouvelle absurdité, la disparition des distributeurs de confiserie a été pour ces élèves un drame. Du jour au lendemain, ceux qui déjeunaient d'une barre chocolatée ont été privés de leur seul repas. L'obésité est un luxe que ces familles ne peuvent guère se permettre.

DECEMBRE

Le « protocole de remplacement ».

L'habitude de ce nouveau Ministre est de gouverner par décrets et circulaires. L'un d'eux a agité longtemps les établissements : l'organisation du remplacement des enseignants. Cette exigence se fonde sur une idée reçue : les enseignants s'absentent beaucoup, il est donc indispensable de les remplacer. Pourtant, tous les chiffres

montrent que l'absentéisme enseignant est un leurre ; mais on sent que la mesure vise surtout à donner aux familles une manière de quitus, en les assurant que toutes les mesures sont prises pour que les élèves aient leur quota d'heures de cours.

Or, cette mesure repose sur une absurdité : on remplace un enseignant par un autre – de préférence de la même discipline, c'est-à-dire par quelqu'un qui ne connaît pas les élèves- durant un temps limité (moins de 15 jours). Parfaitement inadaptée, cette décision suppose que tous les enseignants sont parfaitement interchangeables, qu'ils suivent au jour et à l'heure près le même déroulement du cours, et que donc, ils sont permutable. Ignorance de la réalité du cours, ignorance de la réalité des classes...

La mise en œuvre est cocasse : un « protocole » doit être établi, présenté devant le Conseil d'administration, qui en prend connaissance, mais ne le vote pas. Il précise les modalités de mise en place du remplacement. Cependant, il ne peut qu'être préalablement discuté avec les enseignants, faute de quoi il apparaît comme une décision purement autoritaire et coercitive. En cas de refus par un professeur d'effectuer le remplacement de son collègue, il est prévu que le chef d'établissement *désigne* l'enseignant. Or, dans de petits collèges, il n'y a souvent pas plus d'un enseignant par discipline (parfois moins : les professeurs se « partagent » sur plusieurs établissements), comment, dès lors demander à un collègue enseignant la même discipline d'effectuer le remplacement ? De plus, il n'est pas prévu de sanctions à l'égard du professeur récalcitrant. En effet, ce qui définit l'obligation de service est l'emploi du temps signé au début de l'année, et sur lequel, évidemment, les heures de remplacement éventuel ne sont pas comptées.

C'est ainsi qu'un protocole a été présenté, des modalités envisagées, mais dont l'application même est rendue impossible. Peu importe qu'il ne soit pas appliqué : on aura donné une image publique de fermeté, les apparences, une fois de plus seront sauvées.

La Dotation Globale Horaire.

Décembre est, traditionnellement un moment fort de l'année, puisque le mois est consacré à la discussion de la Dotation Globale Horaire.

Jusqu'à présent, la dotation de fonctionnement des établissements en moyens d'enseignement est calculée en fonction de deux paramètres essentiels : le nombre d'élèves devant être accueillis, (donc le nombre de divisions à créer), et les horaires légaux d'enseignements dus à chacune des divisions autorisées. La préparation de l'année à venir commence dès la fin du premier trimestre par le calcul des effectifs attendus. Ce calcul est, le plus souvent, le résultat d'une projection statistique permettant, suivant les pratiques habituelles, d'inférer des taux d'affectation des collèges vers le Lycée, des secondes vers les différentes séries de première, et des premières vers les terminales, etc. La seule vraie inconnue est le taux de réussite au baccalauréat qui générera plus ou moins de redoublants de terminale.

Les moyens sont donc, on le voit, d'abord liés aux effectifs. Ce qui semble logique. En réalité, des paramètres sont introduits qui peuvent modifier cette équation : le caractère difficile de l'établissement conduira la plupart du temps à améliorer quelque peu le fameux H/E : soit le taux heures profs / élèves, le taux d'encadrement. Ce qui est également concevable. Or, tout dépend de la façon dont on définit la « difficulté » de l'établissement ! s'il n'est pas situé en ZEP, dans une zone difficile, urbaine, de banlieue, mais « à la campagne », il ne sera pas considéré comme devant être « ménagé », et subira la loi la plus dure. Ce qui est valable pour les moyens d'enseignement l'est également pour les dotations en moyens d'agents. Un barème est appliqué qui fixe un

taux moyen d'agents par catégorie d'établissement. Un établissement rural n'est en rien privilégié.

Toute la difficulté dans la négociation sur les moyens à accorder, revient à faire saisir à l'autorité rectorale, les caractéristiques particulières d'un établissement ou les élèves sont plutôt « victimes » qu'« agresseurs », ce qui, d'un certain point de vue, est encore pire.

Le CAP EII (équipements et installations industrielles) ne recrutait que 12 à 15 élèves par promotion, mais tous trouvaient un emploi à l'issue de la formation, voire *avant* ! puisque les petites entreprises locales les pré-recrutaient. Pour l'équipement de ce CAP, la Région avait investi plusieurs millions de francs de l'époque.

L'effectif était trop faible et la dépense engagée par le rectorat trop lourde eu égard au nombre d'élèves concernés. Le recteur a donc décidé de fermer cette formation, et de la remplacer par un CAP ECMS (employé de commerce multi-spécialités), formation très demandée par les familles et les élèves, mais qui ne produit aucun emploi.

La région a dû obtempérer et acheter l'équipement nécessaire à ce nouveau CAP. L'équipement du CAP industriel devenu inutile, et l'achat du nouvel équipement, tout cela a un coût qui se chiffre à plusieurs millions de francs. Faut-il préciser que le CAP ECMS qui n'a jamais produit le moindre emploi a été fermé cette année ?

Incohérence des décisions, gaspillage financier, suppressions de postes définitifs, création de postes provisoires, la gestion du système est proprement délirante. Elle ne se fonde, vue du point de vue académique, que sur la rentabilisation des moyens accordés.

Dans les réunions rectorales, le Proviseur doit veiller à ne pas tenir un discours qui pourrait être entendu comme une défense de la position régionale. On imagine aisément que, si le cas se présente, il est vertement rappelé à l'ordre, on lui rappelle son devoir de « réserve », son obligation de soutenir les décisions rectorales, et on lui signale que ce rappel figurera dans son dossier.

JANVIER

Visite du Recteur.

Moment important de la vie du Lycée : visite de M. le Recteur. C'est là l'occasion de lui présenter l'établissement, de montrer ce que nous avons réalisé, de constater comment les élèves vivent leur vie de lycéens au quotidien. J'ai mis au point un « itinéraire » qui lui permettra de se rendre compte de l'investissement du Lycée en matière de « vie scolaire » : la cafétéria, le cyber espace, l'accès libre à l'Internet...

Il ne désire pas visiter le Lycée, et ne s'intéresse guère à la vie scolaire.

J'ai préparé à son intention un certain nombre de tableaux et de documents sur le public et les résultats du Lycée. A l'aide des résultats de l'évaluation à l'entrée de la sixième, puis des résultats d'évaluation de la même « cohorte » d'élèves à l'entrée en seconde, je lui montre que le retard accumulé avant l'entrée au Lycée n'est qu'en partie comblé par le collège, et que la particularité de notre public rural est un déficit culturel lourd qui est pointé dans les faibles performances en « français » ; plus généralement, ce déficit culturel réduit considérablement l'ambition des familles. Il semble intéressé par le discours, et me demande quelles sont les performances en maths. Je les lui indique en soulignant l'excellent travail effectué par les collèves qui ont « rattrapé » le retard constaté à l'entrée en sixième. Cela le réjouit, visiblement. Il a trouvé un biais pour valider sa commande : puisque les résultats en maths sont améliorés, orientez en S ! Mais il ignore le retard en français (c'est-à-dire en culture générale), il ne s'intéresse

qu'à des chiffres qu'il lui faut remonter au Ministère. Il m'indique alors que le Lycée doit atteindre 66% d'orientations de jeunes filles vers la série S, soit le même pourcentage que le Lycée de Centre-ville : nous devons offrir les mêmes chances aux élèves dans notre Lycée et dans le grand Lycée voisin ! J'essaie de dire qu'eu égard au public, nous ne pouvons prétendre au même taux de passage vers la série « S » qu'un Lycée prestigieux, il n'entend pas et répète que nous devons atteindre 66% de jeunes filles en « S ».

Le système scolaire repose sur le mythe largement répandu sous toutes les législatures, et devenu par là même un dogme : l'égalité des chances. Comme la société n'offre pas les mêmes chances à tous, c'est à l'école de faire en sorte que les apparences soient sauvées et que les superstructures soient travaillées pour que le mythe fonctionne. On glisse vers une définition névrotique d'un système qui se satisfait de ne travailler que le Signifiant.

Offrir le même enseignement à chacun (passage du « collègue pour tous » au « collègue pour chacun » : Ségolène ROYAL) aboutit très logiquement à creuser les écarts. Le jeu de mots est tout à fait intéressant : c'est bien le signifiant qu'on travaille : ce qui intéresse, c'est la forme, que l'on se donne bonne conscience d'avoir changée. L'abandon des exigences d'une qualité censée être inaccessible aux pauvres conduit à privilégier un « non enseigné », c'est-à-dire une culture acquise par certains à laquelle les autres n'accéderont jamais, mais qui sera exigée dans les travaux au Lycée : l'enseignement de l'histoire, du français au Lycée suppose un acquis culturel que l'école ne s'est jamais préoccupé de donner. Ainsi se construit un monde scolaire brisé. Non pas à deux vitesses, mais à deux discours inconciliables, à deux voies/voix : l'exclusion, l'intégration. Cette intégration est en fait une reconnaissance et une promotion d'une classe par elle-même.

Le récent rapport de l'Inspection Générale : *Les Acquis des élèves, Pierre de touche de la valeur de l'école*,⁹ montre les absurdités du système : à aucun moment, l'école n'est capable d'évaluer clairement les acquis des élèves. Même pour une compétence à évaluation simple, exigible à la fin de l'école primaire : savoir nager, le système est incapable d'indiquer le pourcentage de nageurs à l'entrée au collège ! on imagine ce qu'il en est des savoirs et compétences plus théoriques...Les Evaluations pratiquées en CE2 et en 6^{ème} ne sont que peu utilisées à des fins de remédiation et souvent, ne servent qu'à pointer des « lacunes ». L'évaluation 2^{nde} a été abandonnée dans la plupart des Lycées. L'incapacité du système à prendre en compte ces évaluations¹⁰ interdit de fait la

⁹ Rapport de l'IGEN, Juillet 2005.

¹⁰ Dont le but est de mesurer au plus tôt des difficultés pour pouvoir y remédier dans le cadre d'heures d'enseignement spécifiques.

mesure de l'éventuelle « plus-value » apportée par l'établissement. Pour mesurer l'effet d'enseignement du Lycée, il est nécessaire de partir de l'existant : le public accueilli, ses capacités, ses performances, etc. et de constater ce que deviennent les élèves au bout des années Lycée. Faute de pouvoir utiliser ces indicateurs, le système se trouve livré aux schématismes et dogmatismes imposés par le Ministère qui se doit d'évaluer les établissements pour ajuster leur dotation.

La « lettre de mission » du chef d'établissement.

La « lettre de mission » du Chef d'établissement est établie sur ces indicateurs et on lui demande officiellement de veiller à leur amélioration. Il faut orienter davantage d'élèves vers la série S, et parmi eux beaucoup plus de filles. Le zèle intempestif du recteur m'avait même fixé pour objectif que 66% de filles de 2nde fussent orientées en S. On s'aperçoit que l'important n'est pas la réussite des élèves mais le respect des « objectifs du Plan ». Dans ce Lycée terriblement rural : plus de 80% des élèves viennent de petits villages de moins de 1200 habitants, la perspective d'entrer dans un cycle d'études dont on ne voit pas la fin, décourage. De plus, ces lycéens qui ont connu des écoles primaires réduites souvent à une ou deux classes, qui ont donc été transportés durant leur scolarité élémentaire, se sont retrouvés dans de petits collèges (moins de 200 élèves). L'arrivée dans un Lycée de plus de 1000 élèves est extrêmement déstabilisante. Pour nombre d'entre eux, le BAC reste un objectif vague qui n'est en aucun cas synonyme de poursuite d'études. Les résultats des performances mesurées par l'évaluation 2nde place le Lycée à un rang très éloigné d'un Lycée urbain banal. Cependant, le recteur impose que les résultats soient identiques. Quitte, pour le proviseur, à imposer des orientations au conseil de classe.

On touche là un des vices majeurs du système : *le sophisme*, et son corollaire obligé : la tyrannie des potentats locaux.

Le rapport de l'Inspection générale prouve que le système ne mesure jamais correctement les acquis des élèves, que l'évaluation des enseignants ne se fait jamais sur ce critère : qu'ont appris les élèves grâce à ce professeur ?, que l'évaluation des établissements-et de leurs chefs-, non plus, ne tient pas compte de cela. Le sacro-saint BAC, lui-même n'est pas un indicateur fiable : à partir du moment où l'examen est obtenu par le jeu des compensations, le succès ne dit rien des capacités précises du lauréat : on peut obtenir le BAC S avec des notes très moyennes, voire médiocres dans les disciplines scientifiques ; le BAC n'est pas un indicateur fiable de compétences pour l'Université.

Puisqu'on est bien incapable de mesurer les acquis des élèves, on va mesurer des « taux » : de remplissage, d'orientation, d'accès, etc. On délaisse donc la substance pour l'apparence, en se situant exclusivement au niveau d'indicateurs chiffrés qui ne disent rien de la réussite des élèves.

----- Le « taux de remplissage »¹¹ :

L'expression est celle d'un recteur ; il s'agit de faire tourner « à plein » les sections ouvertes dans les établissements. On mesure l'efficacité de la section non à ce qu'elle produit en termes d'emplois ou de succès scolaires mais en ce qu'elle est « pleine ». Faute de quoi, elle risque d'être supprimée¹².

¹¹ On se souviendra peut-être que c'était précisément le critère d'évaluation d'Adolf Eichmann, concernant les « wagons » dont il était chargé.

¹² Voir l'exemple du CAP EII fermé faute de public suffisant.

----- Le taux de redoublement :

Le redoublement, spécialité française, repose sur une représentation stratifiée des savoirs. Si je n'ai pas atteint le « niveau » de connaissances, je dois continuer pour combler la « lacune » ; ces métaphores, constamment utilisées, apparentent le savoir au champ du « bâtiment », on construit des savoirs comme on construit une maison. Toutes les études sérieuses conduites sur le sujet¹³ confirment le caractère nuisible du redoublement. 29% des élèves des collèges étudiés ont de plus mauvais résultats la seconde année que la première. De plus, « qui a redoublé, redoublera », et le système vérifie constamment la validité de cet adage. Jamais n'est posée la question de l'inaudibilité du discours pour certains, et la nécessité d'en tenir un autre. Le mythe égalitaire implique que tous entendent la même chose...

La massification a conduit à l'échec nombre d'élèves trop originaux pour subir efficacement le discours pédagogique global. Ce qui convient à environ 80% des élèves reste étranger aux autres. Pour qui il est indispensable de s'y prendre autrement : recommencer la même chose est – par nature- voué à l'échec.

Le caractère inutile –la plupart du temps- du redoublement a conduit à des injonctions hiérarchiques intéressantes. Nous devons « faire baisser le taux de redoublement ». Mais le passage systématique en classe supérieure produit autant d'échec que le redoublement ! L'élève est de nouveau confronté à son incapacité à suivre le rythme de la nouvelle classe, plus rapide encore que celui de la précédente. Jamais nous n'avons été sommés de mettre en place des parcours efficaces de réussite. Le redoublement, du point de vue de la simple raison, est une absurdité. On sait que si un élève réussit brillamment en EPS, ou en musique, mais ne parvient pas à maîtriser les concepts mathématiques, ou la scolastique virulente du « français », il redoublera. Y compris l'EPS ou la musique, où il avait pourtant fait ses preuves !

L'important est uniquement de « faire baisser le taux ».

Le système ne se préoccupe pas d'efficacité pédagogique ; il a décrété l'uniformisation – qu'il appelle pudiquement : « égalité des chances »-, et admet d'exclure de la formation nombre d'élèves qui d'échecs en redoublements abandonneront la scolarité dès que possible. On ne remet pas en cause le discours pédagogique officiel global, mais on va pénaliser les établissements dont le taux de redoublement est trop élevé¹⁴. On ne traite pas la difficulté scolaire, on la *déplace* dans la classe supérieure, où l'élève aura autant de difficultés. Ces injonctions ont conduit à faire considérablement baisser le taux de redoublement, mais ont exclu, chaque année, environ 150 000 jeunes gens de la formation¹⁵.

On a l'exemple d'une pratique constante par le système éducatif, du mésusage des statistiques : les élèves redoublants échouent, limitons donc le redoublement. Sophisme absolu : au lieu de se demander comment (par quelle pédagogie, et avec quels moyens) tenir un discours pédagogique efficace, on efface l'indicateur de l'échec.

----- les taux d'accès :

Les résultats aux examens sont, bien sûr, l'indicateur majeur. Cependant, le Ministère a songé à corriger ces valeurs brutes par l'intégration du paramètre des « taux d'accès ».

¹³ *Le redoublement dans l'Aube, Etude conduite sous la direction de D. Lerch, I.A. de l'Aube.*

¹⁴ Un taux de redoublement de 8% en 2nde est jugé « acceptable ».

¹⁵ Ceux qui sont sortis du système éducatif sans formation à plus de 16 ans. Chiffres de la Mission Générale d'Insertion.

Si un établissement ne permet pas à la plupart de ses élèves de passer le BAC, et se contente de présenter ceux qui auront réussi à passer à travers tous les filtres, le taux de réussite sera meilleur que celui qui offre à la majorité l'occasion de passer l'examen. Le taux d'accès est donc important, qui mesure le temps moyen passé par un élève depuis son entrée en 2nde jusqu'à la terminale. On conçoit que, si l'intention est louable, elle ne dit rien de ce que le Lycée apporte de « plus value ». En effet, le taux d'accès est évidemment fonction du public accueilli : tel Lycée au recrutement très favorisé aura logiquement un taux d'accès meilleur qu'un Lycée rural ou de zone sensible.

Le taux d'accès pénalise donc les établissements dont le recrutement est déjà délicat. On voit comment, progressivement, le système donne plus à ceux qui ont déjà beaucoup et maintient dans une médiocrité de moyens ceux qui ne recrutent pas un public suffisamment intéressant. Tous les indicateurs de performances utilisés visent à favoriser les Lycées prestigieux.

----- le taux d'orientation :

La Nation manque de scientifiques, et l'Université française ne produit pas assez de scientifiques de qualité. Parmi eux, le nombre de femmes est dérisoire. L'école doit permettre d'inverser la tendance. Soit. Mais si l'on exige que dans chaque Lycée le taux de passage vers la série S soit supérieur à 60%, on profère une absurdité. Nous avons eu, l'an passé, dans ce Lycée rural, 66% d'orientation vers la série S. Cependant, nombre de bacheliers « scientifiques » ne poursuivent pas d'études en faculté de Sciences ou dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles : 54% sont inscrits en Faculté (notamment médecine -45%-) ; 13,5% en école d'infirmières ; 9% en CPGE ; 22% en BTS/IUT.

Le recteur se tiendra satisfait s'il peut annoncer le chiffre magique de plus de 60% d'orientation vers la série S, et aura rempli sa tâche.

Pour le Lycée professionnel l'enjeu est autre. Il faut, on l'a dit « remplir les sections ». A cela une initiative rectorale a pourvu : la « pré affectation » et le « surbooking »¹⁶. Merveilleuse invention qui a pour but de pré orienter les élèves de collège dès le mois de mars, soit bien avant la tenue des conseils de classe, théoriquement maîtres de l'orientation. Le principe consiste à assurer les élèves, dès le mois de mars, donc, d'une place en CAP ou BEP. S'y prendre plus tôt évite d'être affecté d'office dans une section qu'on n'aura pas choisie mais qui n'est pas encore pleine. Nous avons connu des élèves orientés en CAP ETC¹⁷, qui souhaitaient être boulangers. Cela a produit bien des « fuites » et nombre d'élèves affectés malgré eux ont quitté le Lycée, délaissant des sections déjà peu attractives. Pour s'assurer du « remplissage » des sections, le nombre d'affectations possible a été augmenté d'un coefficient (le « surbooking »). Cela ne fonctionne pas trop mal, et nos sections sont pleines, certaines un peu trop même ! (33 élèves en BEP Sanitaire et social).

Dernier mythe de la statistique : on sait qu'un diplômé a moins de chances d'être chômeur, et que plus le niveau du diplôme est élevé, plus faible est le risque de chômage. On tire de cette réalité une conséquence intéressante : au lieu de constater que ne sont diplômés que ceux qui ont adhéré dès l'école primaire au discours de l'école – qui, de toute façon, est faite pour eux !- on conclut qu'il faut produire plus de diplômés, sans jamais dire *comment* s'y prendre pour corriger le déficit social qui interdit à certains d'accéder à la formation et au diplôme !!!

¹⁶ Ces termes sont ceux-mêmes du recteur, et je juge plus utile de les exprimer dans son sabir.

¹⁷ Employé Technique de Collectivités.

FEVRIER

Je reçois une revue syndicale d'enseignants : elle est consacrée aux « remplacements de courte durée ». Au-delà du point de vue développé, ce qui me choque est la représentation du Proviseur : « Personnels aux ordres, instruments d'un confort administratif devant exécuter sans moyens nouveaux les tâches des rectorats, que, par ailleurs, l'on dégraisse... »¹⁸ Telle est, peu ou prou, la représentation générale de cette fonction. La réalité est évidemment bien plus complexe, et il y a autant de différences entre les chefs d'établissement qu'il y en a entre les enseignants. Opposer un corps à un autre est d'une technique syndicale douteuse, qui relève d'un corporatisme manichéen commode, le « bouc émissaire » étant tout désigné.

Et pourtant, le « statut des chefs d'établissement » : du sur-mesure !

La question du recrutement des personnels de direction est naturellement posée : quel type de responsable cherche-t-on ? Nous avons connu, avant 1985, l'époque bénie de la cooptation. Elle permettait au système de tourner sur lui-même, puisque l'on recrutait ceux dont on avait préalablement vérifié l'orthodoxie. Cela, accessoirement, permettait de « reclasser » des enseignants devenus incapables d'affronter une classe.

La nécessité de vérifier des compétences, essentiellement due à l'autonomie financière des établissements que les Lois de décentralisation organisaient, a contraint le système à instaurer un concours national. Lequel, comme tous les concours, n'est pas un gage absolu de qualité, mais permet au moins d'éliminer ceux dont la pensée trop fruste ne supporterait pas d'être confrontée au discours enseignant. Horrible inconvénient, l'anonymat ne garantissait plus l'orthodoxie. On ne pouvait recruter que ceux que l'écrit n'avait pas éliminés ! On a vite pallié cet inconvénient en instaurant un mode original de concours : l'admissibilité consiste à franchir trois barrages – le chef d'établissement, l'Inspecteur d'académie, le recteur, chacun son tour émet un avis sur la candidature- ; une fois acquis le blanc-seing des différentes autorités, l'épreuve orale ne sert qu'à éliminer le trop-plein, dans un ensemble dont on s'est auparavant assuré.

Peut-on, pour autant, dresser un portrait type du chef d'établissement ?

J'ai connu des chefs d'établissements honnêtes, intelligents, passionnés par leur fonction et l'exerçant à la satisfaction générale. J'en connais d'autres...

Il semble acquis que la qualité fondamentale, aujourd'hui, est la servilité, l'aptitude à la reptation. Cependant, cette servilité, pour être efficace, ne doit pas être trop sensible. Tout se tient dans cette nuance délicate qui est l'habileté du chef d'établissement, quelque chose comme un certain panache dans la servilité.

L'évaluation des chefs d'établissement s'intéresse exclusivement à la façon dont le Proviseur, en assurant le calme, met en œuvre les directives du « Plan ». Ce qu'on appelle pudiquement « Projet académique » est, en réalité, une somme d'impératifs de gestion de flux d'élèves, et de résultats aux examens, où plane toujours la menace de lier les moyens accordés aux établissements à la réalisation des objectifs de performances fixés par le recteur. Pour s'assurer de la docilité des Personnels de direction, leur statut

¹⁸ A.P. revue du SNETAA-EIL, n° 475 février 2006

a été modifié d'un alinéa dont la rédaction laisse rêveur. Jusqu'à la signature du « Protocole » tant vanté par le principal syndicat de personnels de direction, le chef d'établissement « représente l'Etat ». Ce n'était sans doute pas assez clair, ou trop démocratique, et un addendum a été ajouté : « il est *donc*¹⁹ porteur des objectifs et finalités définis par le Ministre de l'Education nationale ». On conçoit le danger qu'il y a à lier intimement l'Etat et la personne du Ministre ! De mémoire de démocrate l'Etat est « la forme politique de la Nation », non la somme des ministres ; et la France a connu une période de son histoire où les fonctionnaires devaient prêter serment à la personne du Maréchal... Mais nous n'étions plus alors en démocratie... les mutations, promotions, se déroulent dans une obscurité parfaite, et le critère de la « qualité du service rendu » est parfaitement arbitraire. Difficile fonction qui consiste à appliquer des directives sans perdre son âme ; ce qui demande des convictions solidement ancrées, et un mépris de la « carrière ». A quoi est bien utile une formation classique...

Le chef d'établissement, surtout le Proviseur de Lycée, doit naviguer entre les impératifs de sa hiérarchie, et les positions politiques de la collectivité Régionale, dont il dépend pour le fonctionnement du Lycée. Pour que le système fonctionne, il faut une connivence forte entre décideurs rectoraux et régionaux.

Or, les intérêts des deux gestionnaires du système éducatif sont loin d'être convergents. Les Régions, qui sont responsables du Schéma des Formations, depuis les Lois de décentralisation, se préoccupent d'abord de l'emploi, de l'aménagement du territoire, et logiquement, sont conduites à privilégier des bassins de formations volontiers délaissés par les rectorats parce que trop coûteux : mieux vaut implanter une formation nouvelle en ville, dans des Lycées largement pourvus en formations variées, qu'en zone rurale. Le coût est nettement moins élevé.

MARS

Les conseils de classe du 2^o trimestre se situent à peu près au début du mois de mars.

Ce sont les conseils où le dialogue sur l'orientation future des élèves de seconde entre dans sa phase active. Les familles ont exprimé un souhait d'orientation sur lequel le conseil de classe se prononce.

La présence à tous les conseils de l'équipe de direction assure un traitement homogène des réponses apportées aux familles. Mais on conçoit que cela est loin d'être suffisant. L'orientation est une partie essentielle de la politique de l'établissement. Elle ne peut être conduite efficacement sans un accord de l'ensemble des professeurs sur les principes fondamentaux. Il a fallu avant tout que j'organise une réflexion sur les principes. La tendance naturelle conduit chaque enseignant à refuser le passage dans la classe supérieure à l'élève qui n'aura pas atteint *le niveau*, à celui qui aura accumulé *des lacunes*. Cela provoque un afflux de redoublants, qui au bout de la seconde année passeront de toute façon en classe supérieure, le triplement n'étant pas encore de mise. Une étude sur nos élèves redoublants de seconde a prouvé que les résultats observés la seconde année n'étaient guère notablement améliorés. De plus, la composition des classes souffrait de la présence de nombreux redoublants qui constituaient une espèce de clan d' « anciens », ce qui ne favorisait guère l'harmonie nécessaire.

Théoriquement, et chacun l'a admis, le redoublement suppose une représentation quantitative du savoir : d'où les métaphores du *niveau* et des *lacunes*. Les lacunes sont

¹⁹ C'est moi qui souligne.

faites pour être comblées et le niveau pour être franchi. Tout se passe comme si un savoir s'ajoutait à un savoir précédent, par couches, et ainsi de suite pour atteindre le fameux « niveau ». Il faut remarquer, d'ailleurs, que personne ne s'est jamais avisé de fixer la « hauteur » du niveau, et qu'on serait fondé à interroger celui qui a fixé LE niveau.

Jamais nous n'avons proposé comme solution un redoublement. Les seuls redoublements que nous connaissons sont ceux qui sont demandés par les familles. Que nous essayons jusqu'au bout de convaincre. Nous procédons par *accompagnement*, en mettant en place dès la seconde, en fonction de la série de Première choisie, une aide dans telle ou telle discipline. Mais surtout, nous organisons systématiquement un soutien pour les élèves de Première (en maths, français, physique). En fonction de ces choix, on concevra que nous obtenions des résultats moyens de réussite au BAC. Pour améliorer ces pourcentages, il suffirait de contrôler sévèrement l'accès à la Première, et ne présenter que ceux dont nous sommes sûrs qu'ils seront reçus.

Une fois les principes éclairés, et les options partagées, le Conseil de classe peut se tenir en toute sérénité.

Il y a, je le sais, des manies d'enseignants pour lesquels chaque élève en difficulté manque de « rigueur » surtout, d'ailleurs dans les disciplines scientifiques... Comme si l'on ne devait pas être « rigoureux » en Lettres... D'autres s'imaginent que leur discipline est –peu ou prou- la seule digne d'être enseignée, les autres étant plus ou moins des faire-valoir. Si l'on n'y prenait garde, chaque conseil entérinerait la suprématie des maths et des sciences. Mais tout cela fait partie, ici, d'une espèce de folklore bon enfant, et ne prend jamais de tour tragique. Chacun est persuadé que l'essentiel est bien l'avenir de l'élève dont on parle.

La présence des délégués élèves et parents peut être parfaitement formelle : témoins passifs de décisions prises dans une belle unanimité qui les exclut. Tout semble joué avant même que le conseil ne se déroule. Nous leur donnons toujours officiellement la parole, nous répondons toujours aux questions qu'ils posent. Ce qui ne veut pas dire que nous allions à chaque fois dans leur sens.

Lorsqu'ils osent parler (les élèves ont trop de devoirs à rendre pour la même période, tel prof ne « tient pas sa classe », etc.) ils ne sont jamais renvoyés sèchement à leur place sur le mode suivant : « La pédagogie c'est notre affaire ! Il y a des choses à ne pas dire en conseil ». Car alors de quoi parler ? Autant je ne puis admettre –quelque lucidité que j'aie sur l'efficacité de certains profs – qu'on règle des comptes en conseil²⁰, autant il faut que tout puisse se dire. Tout dépend où, et comment. Je reçois chacun, les écoute et essaie de répondre – en présence du prof concerné- aux différentes questions posées.

Un conseil n'est que le reflet de la politique suivie : il doit viser la réussite de l'élève, on y parle donc d'orientation, de travail, des qualités requises pour que tel réussisse dans son propre projet... Ce qui ne veut pas dire qu'un consensus mou ou qu'un silence soit la règle.

Le Conseil de classe est un des moments privilégiés de rencontre des enseignants. Comment évoquer l'univers complexe des profs sans tomber dans la caricature ou l'apologie ? Des crétins et des ignorants, j'en ai connu, bien sûr. Des qui sans rien savoir de rien sont arrivés là où j'ai fini par arriver avec bien du mal et des années d'étude. Je me souviens encore d'un prof de collège (PEGC français/histoire) hautement persuadé

²⁰ C'est-à-dire en public !

de sa valeur, et qui est venu me dire benoîtement que j'étais un « mauvais principal » parce que j'avais affirmé qu'on ne pouvait enseigner que ce que l'on avait appris, ce qui l'avait blessé : il était du monde où, pour enseigner, le savoir était superflu, Des imbéciles sûrs d'eux-mêmes, alors que je ne suis vraiment certain que de l'utilité du travail. Je me souviens du bonheur de ma première classe, de ce que j'ai toujours considéré comme un honneur : avoir le droit de parler des grands auteurs. Le plaisir de faire aimer ces grands textes et cette langue !

Mme M. est agrégée de Lettres classiques. De santé fragile, elle n'a connu qu'une année scolaire sans interruption. Chaque année, une collègue remplaçante est nommée pour prendre son service en cours de route. Enfin, elle se décide, cette année à « prendre un mi-temps thérapeutique ». Elle partage donc un groupe de latin avec sa collègue. Elle est hautement persuadée de sa valeur, et explique aux élèves qu'ils doivent se hâter d'oublier ce qu' « on » leur enseigne par ailleurs. Comme elle est « fatiguée » elle refuse de participer à tout acte de vie scolaire : elle se dispense des conseils de classe, de toute réunion d'harmonisation pédagogique.

Sa vie privée est un désastre, dont elle atténue les effets dans la relation très maternante qu'elle entretient avec les élèves. Elle fait partie de ces enseignants pour qui le cours est prétexte à être aimé. L'affection qui unit élèves et enseignants existe évidemment ; mais elle ne saurait être que *produit* d'une relation fondée sur le travail, et qui ne se justifie pas d'abord de l'affection recherchée. Si ce n'est pas le cas, la relation d'enseignement est alors viciée, et devient demande d'amour. Ce qui suppose ici la préférence : « l'autre ne mérite pas votre amour, je suis la seule qui en soit digne ».

Quelles que soient la compréhension et la compassion dont je puisse faire preuve, j'ai rappelé vertement Mme M. à l'ordre. Et je lui ai appliqué des retenues sur salaire.

M. K., qui enseigne l'anglais au Lycée professionnel, fait preuve d'une malhonnêteté inventive. Il a demandé à assurer des heures d'enseignement dans les écoles primaires, payées en HSA²¹, nous avons attendu presque une année pour vérifier que les heures étaient bien effectuées ; il en avait assuré à peine la moitié ! mais il avait été payé pour l'ensemble. Il a évidemment dû rembourser. Il a coutume d'exclure les élèves de cours lorsqu'ils n'ont pas de livre. Naturellement, les élèves « oublient » leurs livres, et le cours se déroule de façon très intimiste. Lorsque nous lui faisons observer que la stratégie est éventée, il proteste, et évite quelques semaines d'exclure sans raison.

M. I. effectue un demi service de Sciences économiques. Il est certifié, mais a connu dans son établissement précédent des difficultés sur lesquelles le Proviseur est resté très vague. Il enseigne en seconde, notamment. Très agité, il arpente les couloirs à grandes enjambées, il parle très fort ou de façon inaudible, il crie parfois quand il est seul. Bref, il produit un effet curieux sur chacun. Un matin la secrétaire, très choquée, m'apprend qu'elle l'a surpris dans une attitude fort équivoque et sexuellement claire. Ce même jour, il a couru vers le décolleté de l'intendante et s'est retrouvé le nez à quelques centimètres de ses seins. Des élèves, enfin, se plaignent de comportements de « voyeur » : il se place au-dessus des jeunes filles et observe leur décolleté... Son dossier ne mentionnant rien à ce sujet, je contacte le médecin conseil du recteur, qui avait déjà eu affaire à lui quelques années auparavant, pour lui demander de le recevoir. Mais le médecin –qui le connaît en effet– me fait répondre qu'il est absent à chacun de mes appels. J'apprendrai plus tard qu'il s'est fait une spécialité d'un comportement

²¹ Heures supplémentaires années : 1245,68 € par heure et par an, en Février 2006.

d'autruche et qu'il fuit tous les cas délicats. Il va falloir contacter directement le recteur pour obtenir que le médecin fasse son travail.

Mais, à côté de ces enseignants malhonnêtes, ou malades, combien de profs passionnés, qui ne comptent ni leur temps ni leur fatigue, préoccupés uniquement des élèves et de leur réussite !

M. G. enseignant passionné, membre du Conseil d'administration, Président du FSE, représentant syndical, auquel je me suis souvent opposé, mais dans un respect réciproque. Avec lequel aussi, plus souvent, je suis tombé d'accord pour effectuer des changements salutaires dans nos pratiques. Nous avons modifié ainsi l'accueil des élèves de seconde, leur accordant une journée pleine pour les informer sur le fonctionnement du Lycée, sur les exigences de la citoyenneté, sur la protection qu'ils étaient en droit d'attendre du Lycée. Accueil indispensable pour ces jeunes gens venus de campagnes profondes, de petits établissements, perdus dans la cour de ce grand Lycée, le premier jour...

Combien de discussions avons-nous eues, consacrées à nos pratiques d'enseignement, à la nécessaire mise en place de sorties pédagogiques pour des élèves qui ne quittent leur village que pour venir au Lycée, à « la ville ».

Un Lycée de plus de 130 enseignants présente une large variété de professeurs. La plupart ne participent guère à la vie quotidienne. La vie syndicale est devenue, sauf exception, inexistante, et le Lycée autrefois lieu des débats corporatistes ou des discussions pédagogiques, n'est plus souvent que le lieu de travail que l'on quitte dès que la journée est finie. L'afflux, en Lycée, de stagiaires, de TZR²², de jeunes enseignants venus d'autres académies et qui aspirent à les rejoindre au plus tôt, a nui à l'esprit d'équipe, voire à la convivialité nécessaire qui supposent une relative stabilité. Je reçois de plus en plus d'enseignants en difficulté dans leur classe, et qui font tout pour que leur souffrance soit ignorée de leurs collègues, comme s'ils étaient « coupables » ou « incompetents ». L'acte d'enseigner est par nature individuel. Cependant, il est indispensable qu'il s'exerce dans une cohérence d'équipe. Faute de quoi, ce sont toujours les élèves qui en sont victimes.

Bien sûr, chacun observe l'autre à sa propre fenêtre, et ne peut s'empêcher de le comparer à soi-même. L'autre prof est toujours moins bon que moi, par définition !

Mais ce métier exige que l'on s'expose, que l'on expose sa personne : métier d'acteur où il faut se faire aimer à travers ce qu'on enseigne...

Je ne puis regarder un prof autrement qu'avec tendresse. Cette fragilité, ce doute permanent, ce risque, toujours pris et toujours assumé de la confrontation avec un public d'autant plus exigeant qu'il n'a pas payé sa place, et qui ne pardonne rien. On ne peut exercer cette fonction de Proviseur si l'on n'aime pas les profs. Ceux qui s'y risquent s'exposent à bien des déconvenues.

Si mars est le mois de l'orientation, c'est aussi celui où sévissent dans les Lycées, les Conseillers d'orientation psychologues (C.O.P.).

Chaque année, j'invite officiellement les C.O.P. travaillant au Lycée à visiter les structures et les ateliers du Lycée professionnel. Chaque année, je déplore leur absence. Or, le Lycée professionnel évolue, des sections se créent, d'autres disparaissent par

²² Titulaires Remplaçants

suppression, ou parce que le diplôme est devenu obsolète... Peu importe. Ils n'hésitent pas à conseiller les élèves des collèges, et donnent leur avis sur telle ou telle section. François était passionné par la mécanique, et voulait réparer les « mobylettes ». Il se rend donc au C.I.O.²³ et s'informe sur la formation qu'il doit suivre. On lui conseille le BEP Maintenance, puisque l'on y enseigne la mécanique. Or, bien sûr, ce n'est pas la mécanique de réparation de moteurs qu'on y enseigne, mais la branche des sciences physiques qui étudie les mouvements ! Peu importe. François après deux semaines passées au L.P. quitte définitivement le système scolaire, pour l'apprentissage. D'autres élèves ont été orientés en E.T.C. alors qu'ils voulaient être boulangers, sous prétexte qu'il y a des cours de cuisine en CAP E.T.C., etc.

Le C.I.O. fonctionne comme un « bureau de placement » où il s'agit surtout de gérer des flux, non de proposer une orientation souhaitée. Si le caprice rectoral du moment exige que « plus d'élèves soient orientés en Seconde », on délaissera le L.P. en expliquant aux parents qu'il n'y a aucun avenir dans les formations professionnelles. Si, au contraire, un caprice opposé exige de développer les sections de vente, alors, le C.I.O. fera miroiter aux parents l'avenir radieux d'une formation en CAP ECMS²⁴... En fait, le COP est une manière de « commissaire au plan », seulement préoccupé par l'établissement de statistiques, et le remplissage de telle ou telle section. Ce qui est valable pour le L.P. l'est aussi, évidemment, pour le Lycée. L'année dernière, il fallait surtout conseiller la 1^o ES, et chaque « projet d'élèves » passait obligatoirement par un BAC ES. Qu'en sera-t-il cette année ?

Amélie.

Un matin au début des cours, des élèves nous signalent qu'ils ont trouvé Amélie, inconsciente, sur le chemin du Lycée : ils l'ont laissée à la loge. Nous appelons le SAMU. Amélie en coma éthylique n'a dû la vie sauve qu'à l'initiative de ses camarades, et à la rapidité de l'intervention. Sa mère ne comprend pas le geste de sa fille. Elève de Seconde générale, discrète, elle n'a jamais attiré l'attention sur elle ; mais, la veille, elle a pris de l'argent dans le porte-monnaie familial et a acheté un litre de vodka au supermarché qu'elle a tenté d'absorber en arrivant au Lycée, dès la sortie du bus.

Amélie vit avec sa mère, dans un petit village de 450 habitants, son père a quitté le foyer. Sa scolarité en collège a été banale, Amélie a obtenu des résultats moyens permettant d'envisager une poursuite d'études en Lycée. Elle n'a aucun « projet » de formation, et suit « naturellement » la voie qu'on lui indique. Incapacité de se projeter dans l'avenir, solitude, absence de cellule familiale forte, moqueries des autres élèves, Amélie est le type de l'élève non sociabilisée, qui se perçoit comme absolument seule, et qui ne trouve de réponse à son malheur que dans l'autodestruction.

Bien sûr, il n'appartient pas au système scolaire de suppléer la famille et de donner aux enfants la tendresse qui leur est nécessaire. Il lui appartient, en revanche, de donner aux élèves une confiance en eux-mêmes, de leur assurer un cadre de vie protecteur, en les protégeant dans le « sanctuaire »²⁵ que doit être l'école, pour qu'ils puissent ensuite vivre dans l'assurance et la sérénité.

Si l'école a abandonné ses exigences élevées, elle a aussi laissé les élèves en proie aux prédateurs divers : autres élèves, marchands et trafiquants de toute sorte, etc.

²³ Centre d'Information et d'Orientation

²⁴ Employé de Commerce Multi Spécialités.

²⁵ L'expression est de F. BAYROU. C'est l'échec de ce système de n'avoir pas su constituer des « sanctuaires ».

Le système social et de santé est terriblement défaillant. Nous avons perdu un poste d'infirmière sur les deux que le Lycée a toujours eus. Nombre d'élèves nous arrivent de petits villages sans que les vaccinations obligatoires aient été réalisées. Il nous faut donc avant tout effectuer un dépistage puis négocier avec les familles qui découvrent la nécessité de la vaccination, et qui s'étonnent de notre hâte à régulariser.

Nous n'avons plus d'assistante sociale. Je dirais crûment que nous nous en portons plutôt mieux ! Celle qui était affectée au Lycée n'y passait que trois demi-journées par semaine, devant, sur chaque dossier, faire une enquête qui excédait parfois les deux semaines, ce qui, toujours, a été un frein à une intervention rapide. Une fois, pourtant la diligence de l'assistante sociale a provoqué un drame. Sarah arrive au Lycée à 13 heures 30, en se tenant le bras. En cours, elle semble souffrir au point que le professeur l'envoie à l'infirmierie. L'infirmière découvre qu'elle porte un énorme hématome au bras, et la questionne. Sarah finit par avouer que son père l'a frappée, « comme toujours ». L'infirmière s'en ouvre à l'assistante sociale, qui fait immédiatement – et sans m'en référer- un signalement au Procureur. Celui-ci envoie les gendarmes chercher le père à l'atelier où il travaille ; ils l'emmènent devant ses collègues, menottes au poignet.

Or, Sarah ne supporte pas que son père, chez lequel elle vit, soit remarié. Dès qu'elle le peut, à midi, elle rentre chez elle et ferme la porte à clé, en prenant soin de laisser la clé dans la serrure. Son père ne peut entrer chez lui et mange souvent avec son fils qu'il est allé chercher au collège dans le « fast-food » local. Mais l'assistante sociale ne connaît rien de la vie de Sarah et de sa famille, son obsession du « secret professionnel » l'a conduite à nous cacher son intervention. : nous aurions pris d'autres informations avant de transmettre un signalement aussi compromettant.

Renseignements pris, Sarah s'est heurtée volontairement contre la porte du Lycée, et a trouvé ce moyen de se venger de ce qu'elle prend pour une trahison paternelle.

J'ai reçu le père le lendemain ; il ne comprenait pas pourquoi, alors que nous étions au courant de ses difficultés avec sa fille, nous avons fait un pareil signalement qui le plaçait dans une position délicate vis-à-vis de ses collègues d'atelier.

Je n'ai jamais pu faire comprendre à l'assistante sociale la nécessité où elle était de m'informer de ses initiatives...

AVRIL

Jessie.

Jessie est un jeune garçon un peu balourd et rondouillard. Scolarisé en CAP, après un parcours en SEGPA. Il se retrouve à l'internat, et devient vite la cible des autres garçons qui se moquent de lui. Je le trouve, un jour, en pleurs, dans l'escalier. Je m'assieds à côté de lui, il finit par m'avouer le calvaire qu'il subit, dont il ne parle à personne, même quand il rentre chez lui. Il ne prend plus de douche, les autres trouvant drôle d'en ouvrir la porte et de le prendre en photos. Le surveillant, que je convoque, trouve que le gag est plaisant, et ne comprend pas en quoi il est coupable d'avoir laissé se dérouler un pareil jeu. Jessie a quitté le Lycée. Nous n'avons plus aucune nouvelle. C'est un « décrocheur » comme disent les statistiques. Son aventure, et les photos qui ont circulé, ont bien amusé les surveillants et les autres élèves...

Cindy F.

Affectée dans la nouvelle 3^o implantée en Lycée professionnel, Cindy a 15 ans et 1/2, elle a disparu depuis une semaine. Nous avons tenté de joindre la famille dès sa première absence, mais le numéro de téléphone ne correspond à rien, nous avons écrit, sans succès. J'ai contacté son collègue d'origine. Qui a été très rassurant : « bof, c'est une fugue. Elle disparaît souvent, et puis elle revient. Il suffit d'attendre. »

J'alerte la Gendarmerie pour qu'ils retrouvent l'enfant et les parents. Je n'ai de nouvelles que ce matin, un jour après mon appel. L'adresse qui nous a été donnée est erronée, en fait la famille habitait dans le même village mais dans une autre rue. De plus elle en a déménagé il y a cinq mois et vit aujourd'hui au chef lieu. La Gendarmerie a retrouvé la mère de Cindy, mais pas Cindy « qui est mal, et qui vit chez son copain ». Personne ne nous a prévenus de rien... Il va falloir que je demande conseil au Substitut des Mineurs...

Son collègue a laissé s'installer un absentéisme en toute impunité, la déréglementation qui est une facilité de gestion (moins de démarches, de paperasseries), légalise en quelque sorte les comportements dangereux. L'argument est souverain : après tout, c'est aux parents de s'occuper de leurs enfants, nous avons bien d'autres choses à faire. La seule préoccupation du collègue a été dans ce cas de se défaire de l'élève en lui proposant une orientation dont le seul mérite était de poursuivre sa scolarité ailleurs. C'est l'intérêt général (le bien-être du collègue) qui est privilégié, au détriment de celui de l'élève. Technique de *déplacement*, effectué avec la bénédiction des enseignants, et de l'ensemble du système.

Aider les élèves en difficultés ?

Le système scolaire est privé de moyens d'aide aux élèves en difficultés. Son histoire récente est celle de la disparition des classes ou structures de soutien. Nous n'avons plus de CPA, de CPPN, de 4AS²⁶, de 3^{ème} d'insertion, de 3^{ème} technologiques, etc. Nous avons de moins en moins de places à offrir en SEGPA²⁷. Dans un souci d'égalité, nous traitons tous les élèves de la même manière : nous leur donnons ce qu'ils ne peuvent utiliser, nous leur apprenons l'absentéisme et/ou la violence. Bref, nous fabriquons du malheur. Face à cette cruelle absence de moyens, les collègues essaient de mettre en place des stratégies d'exclusion. Puisqu'on ne peut pas traiter la difficulté, il faut au moins protéger les enseignants et les autres élèves. L'exemple de Florian est significatif : en toute légalité, le collègue a mis en place un parcours parallèle visant à se protéger : d'ailleurs, la proposition de l'entrée en apprentissage dès 14 ans n'est pas forcément mal accueillie chez les enseignants.

Qu'en est-il des valeurs de la République ? De la nécessaire égalité ? Le cynisme du système est tel que l'exclusion y est prônée, non en tant que telle, bien sûr, mais à travers l'encouragement hiérarchique à mettre en place des parcours d'éviction auxquels on ne demande que de s'effectuer dans le silence.

Le système a abandonné les 3^o technologiques, devenues un temps « 3^{ème} PVP » (Préparatoires à la vie professionnelle), elles ont été remplacées, cette année, par des « nouvelles 3^{ème} à option 3 heures ou 6 heures », qui doivent faire « découvrir des champs professionnels aux élèves et susciter chez eux le goût des études technologiques

²⁶4ème d'Aide et de Soutien

²⁷ Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, destinée aux élèves qui connaissent les difficultés les plus lourdes..

ou professionnelles ». L'option 3 heures peut être implantée en collège, l'option 6 heures est plutôt réservée aux Lycées professionnels. Il s'agissait de créer des classes de 3^{ème} dont les élèves ne connaissaient pas de difficultés particulières, mais avaient des appétences marquées pour la technologie ; le brevet qu'ils passent, en fin d'année est le « brevet des collèges ». La réalité de l'affectation n'a pas répondu du tout à ces consignes, et les collèges ont profité de l'aubaine pour adresser au Lycée professionnel les élèves ingérables (cas sociaux, pré délinquants, analphabètes...). Les enseignants du Lycée ne réussiront évidemment pas la gageure d'obtenir un « taux de réussite » fort au brevet, les indicateurs du LP seront dans le rouge, mais, plus grave, les collèges qui avaient joué honnêtement le jeu de l'affectation ont été déboutés (leurs élèves intéressés par la formation n'ont pas été retenus), les quelques élèves à leur place (3 sur 24), ne peuvent guère travailler efficacement dans cette atmosphère. Et les enseignants souffrent à chaque heure de cours.

Comment en vouloir aux collègues qui ont contourné la règle établie et ont fait en sorte de se défaire d'élèves que, de toute façon, ils n'avaient pas les moyens d'enseigner ? Dans la logique du système, c'est l'individualisme qui prévaut, on essaie de « sauver sa peau », quitte à mettre les collègues dans une difficulté majeure.

La logique imbécile de l'égalitarisme a servi de prétexte à la mise en extinction des classes et structures dédiées aux élèves difficiles. Tous les élèves entrent dans le même collège, tous « ont droit » au même enseignement de 3^{ème}. Il ne reste comme solution que de se défaire au plus tôt de ceux qui ne peuvent pas suivre. Le système utilise l'exclusion comme traitement unique de la difficulté.

Je crois pouvoir affirmer, avec l'expérience, que le sort des élèves indiffère absolument le système éducatif, dont les décisions ne sont prises qu'en fonction d'une rentabilité mesurée à courte vue.

La seule liberté du Proviseur consiste à aider localement les élèves, à mettre en place des structures d'aide, d'écoute, ce qu'il ne peut faire seul. Il est indispensable d'entretenir, avec l'équipe d'enseignants une confiance fondée sur une communauté de vues, sur le partage d'objectifs éducatifs.

La ruralité...

Je pourrais continuer longtemps à énumérer les cas douloureux auxquels nous sommes confrontés au quotidien. J'ometts volontairement les cas de consommation – voire de trafic- de stupéfiants. Je dois signaler, cependant, des cas de plus en plus nombreux de prostitution. Des jeunes filles de 16 ans – au moins trois -(toutes scolarisées en CAP, mais pas dans la même section) ont offert leurs services à l'intérieur de l'établissement. Toutes viennent de petits villages, de familles recomposées, après une scolarité de collège marquée par de nombreux échecs (deux redoublements : un dans le premier degré, l'autre au collège). Nous avons été prévenus de ces pratiques par la mère de l'une des jeunes filles.

La prostitution s'accompagne dans les trois cas de consommation de stupéfiants (joints, ecstasy...). L'éducatrice considère que la consommation de stupéfiants met ces jeunes filles en danger et se préoccupe fort de leur sevrage... La prostitution ne semble pas l'intéresser, et il nous faut alerter le Procureur chargé des mineurs.

La sociabilisation en campagne prend des chemins de traverse. Si l'on vient d'un village suffisamment important, le phénomène des « gars du coin »²⁸ peut jouer, mais ici, 83% des villages ont moins de 1200 habitants et le nombre de jeunes gens ne permet pas une

²⁸ Nicolas RENAHY, *les gars du coin, enquête sur une jeunesse rurale*, éditions La Découverte, 2005.

identification par appartenance au groupe. Le seul club de football est celui de la ville sous-préfecture (8000 habitants). Le groupe est alors celui que l'on constitue dans le Lycée, celui des « collègues » de la classe. Terriblement exclusif, ce groupe suit la règle de l'école : il promeut les « meilleurs »²⁹ et évacue les autres. La recherche d'identité ne peut passer que par l'appartenance à un groupe constitué sur des comportements marginaux, à partir du moment où l'école ne donne guère de modèle de sociabilisation fondé sur le bonheur de la réussite. La scolarisation en Lycée professionnel est vécue par la plupart des élèves comme une déchéance (sauf, peut-être en BAC pro), les élèves du Lycée général ne se mêlent pas à ceux du LP.

Les plus faibles sont paradoxalement ceux qui tentent de trouver au Lycée une reconnaissance qui leur est refusée ailleurs. Ils essayent de travailler, obtiennent des résultats honorables, et doivent – POUR CELA !- affronter la moquerie ou l'agressivité d'un groupe qui s'est constitué en opposition à la règle sociale. Dès lors, il ne reste plus qu'à disparaître ou chercher à se détruire. Les pratiques déviantes (alcool surtout, mais aussi stupéfiants) visent l'autodestruction. D'autres préfèrent les mutilations volontaires, voire l'anorexie, plus répandue au Lycée général.

Les services sociaux ne s'intéressent (il faut des priorités !) qu'à ceux qui troublent l'ordre public. Le malheur discret indiffère.

J'ai appris à traiter directement avec le Substitut chargé des mineurs des cas les plus urgents et les plus douloureux, à envisager avec lui la réponse la plus adaptée... J'ai appris à éviter le détour par l'assistante sociale ou le médecin scolaire. Dont l'aide, pourtant, nous aurait été plus d'une fois utile quand nous avons été confrontés à de lourds problèmes de santé ou d'hygiène. La présence de poux, une hygiène corporelle très négligée sont un indicateur de sociabilisation défaillante. Une de nos tâches essentielles consiste à réconcilier ces jeunes gens, ces jeunes filles surtout, avec leur corps.

L'École républicaine dans son principe d'égalité vise à offrir aux enfants défavorisés les mêmes chances qu'à leurs condisciples mieux lotis. Ce qui implique qu'elle se doit d'apporter ce qui fait défaut dans le milieu familial ou social. A l'évidence, nous sommes bien incapables de remplir cette mission. Bien loin de les combler, et surtout depuis l'instauration du Collège unique, l'école creuse les écarts entre les riches et les pauvres.

Surveillants, agents,

En zone rurale, le problème posé par l'assiduité des surveillants est majeur. Loin de la ville universitaire, ils s'absentent souvent, nous prévenant au dernier moment, souvent lorsqu'il est trop tard pour renvoyer les internes chez eux. Nous avons un personnel de surveillants dont la majorité est en échec universitaire, qui, au bout des trois années autorisées, perdront leur bourse de surveillant³⁰. Ils le savent, et font preuve d'autant de sérieux avec les élèves que vis-à-vis de leurs études. L'arrivée des emplois jeunes, des assistants d'éducation, des contrats aidés aujourd'hui, nous a permis de recruter des jeunes gens responsables, dont les initiatives ont souvent fait merveille.

Les personnels de surveillance, les agents d'entretien ont un rôle majeur dans cette politique. Ils doivent par leur présence, leur attention, créer le climat favorable qui fera de l'établissement une zone de sécurité et de confiance

²⁹ « Meilleurs » selon les critères du groupe : ceux qui « osent » défier la règle. Comportement « viril » chez les garçons, voire certaines filles (2 sur 540) qui n'hésitent pas à faire le coup de poing, drogue, prostitution.

³⁰ Les étudiants sérieux demandent plutôt des établissements situés dans la ville universitaire.

Nous avons mis en place, parce que nous sommes dans une sous-préfecture rurale sans les distractions urbaines habituelles, une animation de la vie scolaire centrée autour d'une *cafétéria* très vivante, dépendant d'un Foyer socio-éducatif présidé par des professeurs très militants et convaincus que la réussite scolaire passe d'abord par la sociabilisation des jeunes élèves que nous accueillons. Une place essentielle est accordée dans le projet d'établissement à la sociabilisation des élèves. Notamment l'aide considérable que le Lycée consacre (plus de 35000 € par an) aux voyages scolaires. Les enseignants sont largement convaincus de la nécessité pour ce public rural de « sortir », de connaître d'autres lieux, d'autres cultures. Aussi construisent-ils « sur mesure » des voyages scolaires. Nous ne refusons jamais une sortie à un élève pour des difficultés financières. Outre que la participation que nous demandons aux familles est limitée (250€ pour un voyage d'une semaine à CUBA), nous intervenons pour financer les familles qui seraient pendant gênées.

Les rectorats ne sont pas tous persuadés de la nécessité des sorties scolaires. Certains, par pure démagogie, ont exigé que les enseignants paient leur écot à chaque sortie. Ce qui est absurde, et ne reconnaît pas le travail de la préparation de la sortie, et, surtout, de la vie pendant une semaine, jour et nuit, avec des élèves sur lesquels il faut veiller constamment. Confrontés à cette exigence imbécile, des chefs d'établissement trouvent des arrangements avec la règle pour ne pas faire payer leur travail supplémentaire aux enseignants, d'autres, plus serviles, découragent toute ambition, et les voyages scolaires cessent.

Les parents

Le système scolaire en matière de relations avec les parents est absolument hypocrite. Nous n'entretenons de relations qu'avec les parents qui partagent notre discours. Ceux à qui l'école est étrangère, - 20% de participation aux élections des parents au Lycée professionnel, 30% des parents de nos élèves n'ont aucun diplôme et, parmi eux, nombre d'analphabètes-, échappent à la règle sociale et à toute sociabilisation qui pourrait placer leurs enfants dans des conditions favorables.

Autant que les enfants, les parents sont mal à l'aise vis-à-vis de l'école. De l'incompréhension à l'agressivité, ils reportent sur le système scolaire l'incapacité où ils se trouvent souvent d'éduquer leurs enfants. Lorsque nous recevons des parents (nous ne recevons que les parents des élèves difficiles !), le discours est le même : « nous faisons ce que nous pouvons ». Ils se sentent toujours responsables des difficultés de leur enfant, qu'ils vivent comme leur propre échec.

Un soir, en raison d'un menu particulièrement détestable, les internes décident – encouragés à cela par des surveillants « révolutionnaires », de ne pas entrer au restaurant. Les agents s'inquiètent de ne voir personne. On m'explique sur place que les élèves font cette « grève » du repas.

Le lendemain, par mesure de représailles, les agents ne servent pas le plat préparé à l'avance pour un jeune élève lourdement diabétique. Il ne dit rien, et tombe dans le coma dès le premier cours de l'après-midi.

Jeux imbéciles de rivalités, pénalisation hors de propos d'un élève, comportements de part et d'autres puérils, signes évidents d'ignorance et de mépris des uns pour les autres, qui ont, en l'occurrence, failli nous conduire au drame.

Il m'a fallu bien du temps et de la patience pour nouer un dialogue, pour prévenir d'autres drames.

Un établissement –surtout un de cette taille- n'est pas un simple agrégat de profs et d'élèves, maintenus en équilibre par un chef d'établissement « veule ». Pour une jeune enseignante³¹, frais émoulue de l'Université, il y a « les dames de service ». En réalité, l'ensemble des Personnels A (administratifs), T(techniciens), O(ouvriers), S(de service), est un ensemble d'origine et de formation diverses, allant de l'OS à l'ouvrier qualifié (souvent très qualifié), en passant par la secrétaire (qui a une licence d'histoire). Depuis les années 1980, l'Education nationale ne se préoccupe guère de recruter des « agents » en nombre suffisant. C'est pourquoi les différentes formules (TUC, Contractuels, Emplois jeunes, Contrats aidés, aujourd'hui) sont devenus indispensables.

Public extrêmement hétérogène, les « agents » (56 dans cet établissement) ne se sentent que peu concernés par le rôle d'éducateur qu'ils doivent jouer vis-à-vis des élèves. Certains, qui ont hérité de leurs parents une certaine « fierté ouvrière » et l'amour de « la belle ouvrage », réfléchissent à l'aménagement des lieux, à l'aspect fondamental de l'accueil, le matin, au restaurant scolaire des internes. Il les connaissent, s'enquière de leur santé, ou de la qualité de leur sommeil ; vrais parents substitutifs, ils contribuent à créer un climat familial indispensable pour ces jeunes ruraux, éloignés de tout, souvent placés là par une famille engluée dans des difficultés sociales et financières, incapable de s'occuper d'eux.

D'autres, hélas plus nombreux, considèrent leur travail comme une tâche dont la fin n'arrive jamais assez vite, ils ne se conçoivent pas du tout comme membres d'une communauté au service de l'éducation des élèves. Au contraire, les élèves sont les vrais ennemis : ceux qui salissent, qui dégradent, qui crachent, etc.

Le service de repas, la qualité de ce qui est offert, la présentation et le soin, le sourire des agents, tout cela rend le moment du repas à la fois reposant et fécond. Quel que soit, pourtant les sommes impressionnantes consacrées à l'achat de produits, le fonctionnement du bureau des achats rend souvent les efforts caducs. La responsable s'entend avec des fournisseurs qui lui font directement de petits cadeaux (des paniers pour Noël, des vins fins, des bourriches d'huîtres, etc.) la condition est l'achat de certains produits en promotion. Je me suis ainsi retrouvé, à ma prise de fonction, face à deux murs de boîtes de 5 kg de raviolis périmés... Je n'ose imaginer les cadeaux obtenus en contrepartie...

D'autres agents trouvent normal, comme par un jeu de compensation en raison d'un salaire souvent dérisoire, de prendre ce dont ils pourraient avoir besoin :ustensiles de cuisine, pains, etc.

La plupart sont souvent mal considérés par les élèves et les enseignants, ignorés ou renvoyés brutalement à leur « fonction » (cf. les « femmes de service »).

Depuis le premier janvier 2006, les collectivités locales sont responsables de la gestion des personnels TOS³². Et donc du remplacement des agents momentanément arrêtés. L'ensemble des Régions s'est opposé à cette nouvelle étape de la Décentralisation. Nous avons été convoqués par la Vice-présidente de la Région afin de nous expliquer les dispositions prises par la nouvelle majorité. Tout d'abord, l'hostilité au transfert des compétences (qui entraîne le transfert de la gestion des personnels TOS), charge, nous dit-on, qui relève de l'Etat auquel la Région n'a pas vocation à se substituer³³. En revanche, la Région souhaitait, comme d'autres Régions, faire bénéficier les familles de la gratuité des manuels scolaires. Une carte lycéen était mise en place, qui allait

³¹ Mara GOYET, *Collèges de France*

³² Techniciens Ouvriers de Service.

³³ Ce qui est, notons-le tout de même, le fondement même de la Décentralisation !

permettre d'acheter des manuels à hauteur de 80 €. La gestion de cette carte (inventaire des bénéficiaires, validation –par Internet- de chaque carte) se faisant par le Secrétariat du Lycée. La responsable politique nous explique que la Région est décidée à aider les familles pour l'achat des livres comme le Conseil général le fait en collège.

J'interviens alors pour préciser à la dame qu'il s'agit, en collège, d'une dotation d'Etat, et non du Conseil Général. Que, précisément pour cela, la Région accepte ici de se substituer à l'Etat, mais dans ce qui est le plus visible, et le plus « payant », électoralement parlant ; sachant que la gestion des agents n'intéresse personne, dans la mesure où les familles n'en ont guère conscience. J'indique alors que ces choix me paraissent relever de l'incohérence et de la démagogie. Surtout que si, d'un côté, on refuse d'assumer la charge de la gestion des agents, d'un autre, on n'hésite pas à surcharger de travail des secrétaires dont chacun sait que les Lycées sont pauvrement dotés.

MAI

Exigences insuffisantes, préoccupation morbide des chiffres, sottise de principes purement formels qui ne prennent JAMAIS en compte l'intérêt des élèves, soumission assurée des personnels de direction, l'école est malade.

Les jeunes enseignants n'ont que rarement le parcours de leurs aînés. Un concours plus accessible, et surtout une vie étudiante différente - on reste plus longtemps dans le cocon familial- beaucoup moins engagée sur le terrain social et politique. Les IUFM n'ont que mal remplacés les Ecoles Normales, véritables creusets de la République. On n'y forme plus les « Hussards noirs ». Sans faire de nostalgie hors de saison, les jeunes enseignants sont en général très mal armés face à un public scolaire très hétérogène, aux compétences et aux intérêts inégaux. Nous devons, tout en assurant une qualité de service, protéger les professeurs qui sont souvent livrés sans défense à des élèves parfois d'autant plus violents qu'ils sentent une proie facile. Nous avons une enseignante aguerrie, pédagogue attentive à chacun de ses élèves, qui a été confrontée dans un autre Lycée professionnel à une classe où étaient scolarisés de vrais délinquants. Elle a demandé l'aide de l'administration qui la lui a poliment refusée sous deux motifs : -

-c'est à elle d'assurer la discipline dans la classe ;

-mieux vaut que ces jeunes gens (majeurs) soient au Lycée que dans la rue.

Je ne sais pas où « il vaut mieux que soient ces jeunes gens », je suis sûr cependant que ce n'est pas au Lycée. Pour résoudre la difficulté, on a *déplacé* l'enseignante.

La lâcheté de l'administration qui laisse le chef d'établissement régler seul les difficultés les plus ardues, est comparable à celle du chef d'établissement qui laisse le professeur face à sa solitude. Autant il faut accuser le système sans complaisance lorsqu'il abandonne les enfants qu'il est chargé d'éduquer, autant il faut que dans l'école la Loi fasse respecter les hommes et les femmes qui y travaillent. La tâche la plus noble de cette fonction de chef d'établissement réside sans doute dans notre capacité à protéger. Mais, que d'énergie ne faut-il pas dépenser pour y parvenir ! et combien ont renoncé par lassitude !

L'angélisme a des vertus indiscutables en matière d'aveuglement et d'économie : puisqu'il n'y a pas de difficulté, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper. Un Lycée rural n'a pas de cas épineux, par nature. Nous n'aurons donc aucun moyen particulier et la dotation en personnels de surveillance et d'entretien sera réduite à la portion congrue. Comme le Lycée abrite un internat moderne, que le Lycée est situé en zone rurale, il est tout désigné pour accueillir les élèves exclus d'autres établissements, par le conseil de discipline. L'Inspecteur d'académie « décide » d'affecter tel élève, et nous obtempérons. L'arrivée d'un délinquant dans un internat où nous avons essayé patiemment de reconstruire des élèves, d'imposer le respect de soi et des autres, détruit en un seul jour tout ce que nous avons tenté de construire. Les enfants en perdition, ceux dont les parents se désintéressent, ceux qui sont placés à l'internat par commodité (« je sais plus quoi en faire »), tous ceux à qui nous proposons une structure « familiale », c'est-à-dire sécurisante et attentive, dans le seul but de leur proposer un mode de sociabilisation alternative, ceux-là sont la première proie du délinquant. C'est alors que le racket, la vente de drogue fleurissent ; mais aussi les moqueries, le harcèlement face à de jeunes élèves mal dans leur peau, faciles victimes de ces prédateurs. Hésiter à recourir à la Loi dans ces cas, c'est fuir ses responsabilités, c'est créer une insécurité coupable aussi bien pour les adultes que pour les élèves.

Une jeune enseignante me dit avoir été menacée dans son collège l'an passé : « on a ton adresse, on te retrouvera ». Comme elle devait ressentir une émotion visible, le jeune garçon (14 ans) ajoute : « on te mettra une balle dans la tête ». Elle est allée immédiatement rapporter cela à la Principale. Qui a tenu à « relativiser » en lui expliquant que c'était « la façon de parler des jeunes d'aujourd'hui ».

Contrairement à Etampes³⁴, il ne s'est rien passé. Mais les ingrédients étaient tous réunis pour qu'un drame éclate. Combien d'agressions de ce type en France par jour ? Un indicateur existe, qui est censé relever les faits de violence, à l'intérieur de l'établissement, mais souvent, pour économiser du temps, on se contente d'indiquer un « état néant », ce qui épargne bien des peines. De plus, les « incivilités » ne sont pas prises en compte, seules les « insultes ou menaces graves » doivent être signalées. Si l'on décrète que les « jeunes aujourd'hui s'expriment ainsi », on ne signale évidemment rien. Ce qui me paraît surtout scandaleux dans le traitement de ces affaires, est l'attitude constante d'une hiérarchie locale dont il semble que le seul but est d'atténuer, de minorer, voire de nier le danger. Cela correspond à une pratique consistant à étouffer le moindre trouble, à ne pas se signaler, à ne pas mettre Monsieur l'Inspecteur d'Académie dans la difficulté, en l'obligeant à prendre une décision. En agissant ainsi, le chef d'établissement accepte de prendre pour lui seul toutes les responsabilités en cas de drame, espérant vaguement que l'« institution » lui en saura quelque gré. Ce qui revient toujours à laisser les enseignants seuls face à la violence, à les fragiliser encore davantage.

Ma fille, alors élève de CM2, dans l'école proche, me rapporte lorsque je rentre, qu'une mère d'élève a fait irruption dans la classe et a agressé verbalement le maître, qui réussit à faire sortir la mère de la classe : l'« explication » se déroule dans la cour, hors de la présence des élèves, restés seuls en classe. « Il avait les yeux rouges quand il est revenu », me dit ma fille. Dès le début des cours de l'après-midi, je téléphone à la directrice pour lui demander des explications. Très à l'aise, elle m'explique que le maître n'aurait pas dû punir le jeune garçon, et que la colère de la mère – certes, un peu excessive – était justifiée. Je lui signale le délit qui consiste à pénétrer sans autorisation dans un école, à

³⁴ Une enseignante a été poignardée, en 2007, dans un LP, après avoir pourtant alerté l'ensemble des autorités qui n'ont pas répondu.

plus forte raison dans une classe, et à agresser un maître devant ses élèves. Ces familles, me dit-elle, sont très impulsives³⁵. J'exige alors que la dame –dès le lendemain aille s'excuser auprès du maître devant les élèves, faute de quoi je porterai plainte auprès du Procureur de la République, contre la directrice qui n'a pas pris les mesures assurant la sécurité des élèves, dans la mesure où quiconque peut pénétrer dans une classe sans être inquiété.

La mère est venue s'excuser, et le maître a pu recouvrer un peu de sérénité. Cette anecdote me paraît emblématique de l'attitude de la hiérarchie locale : pour peu que l'enseignant n'ait pas l'heur de « plaire », on aura un prétexte tout trouvé pour ne rien faire.

Je voudrais attirer l'attention sur la réponse apportée par l'institution au crime d'Etampes : rien n'a été analysé d'un comportement qui a conduit un élève à la tentative de meurtre ; aucune attention n'a été portée aux nombreux signes avant-coureurs ; en revanche, le Ministre a aussitôt songé à placer un policier dans le Lycée, et à abonder la dotation en personnel (un proviseur adjoint, un assistant d'éducation). Le système ne sait réagir qu'au coup par coup, incapable de prévoir, il semble donner au contraire pour consigne à ses responsables, de ne rien faire qui mettrait en péril le ronronnement quotidien. Même si ce ronronnement n'est qu'apparent, même s'il cache bien des situations tragiques et d'insondables malheurs. « Aucune faute grave n'a été commise » par le système a dit le Ministre. Sinon que des chercheurs dénoncent depuis des lustres cette école qui produit de l'exclusion, sinon que le chef d'établissement n'a pas assuré la « sécurité des personnes » comme la Loi lui en fait obligation. Mais, entre toutes les situations critiques, une seule a mal fini. Le jeu en vaut donc la chandelle : pas question de remettre en question ce qui fonctionne : le silence prévaudra donc.

Abandonnant généralement les enseignants, le système ne tient guère compte des revendications des parents. Et toute l'habileté du chef d'établissement consiste à mettre en place des contre-feux pour que les difficultés ne deviennent publiques.

Des parents se plaignent d'une enseignante qui insulte les élèves, note en dépit du bon sens, distribue des punitions imbéciles, et dont le cours est absolument vide de contenu. Ils vont logiquement trouver le Principal. Celui-ci leur promet de s'occuper du problème. Le temps passe, et rien ne change. Les parents, de nouveau, demandent une entrevue au chef d'établissement. Réponse plus ferme : il est décidé à demander une inspection. L'année se termine, rien ne s'est passé, et l'inspection n'a pas eu lieu. L'année suivante, même attitude de l'enseignante, cette fois, les parents s'adressent au recteur, et à l'Inspection générale, qui seule leur répond. Le temps passe, l'année se termine, et rien ne s'est passé. Le professeur continue d'abreuver les élèves de ses sottises et de ses moqueries, d'exercer sa tyrannie ; les parents se sont lassés.

Dans un système autoritaire, qui gère par décret, les échelons intermédiaires ne doivent pas faire preuve d'initiative. La « crainte » est le principe de ce système, qui a l'intelligence en horreur. Le Ministre vient de s'apercevoir³⁶ que la « méthode globale » de lecture a fait des ravages ? Sans se préoccuper de savoir qu'elle n'est plus appliquée depuis des lustres, sans prendre en considération les travaux des chercheurs sur la question, il « décrète » en faveur de la « méthode syllabique ».

Comme s'il suffisait d'une « méthode » pour que soit enfin résolue la question de l'apprentissage ! On sait que les déterminants sociologiques pèsent d'un poids incommensurable, mais nul ne s'en préoccupe. Si l'on se décidait à le faire, le coût engendré serait exorbitant. Mieux vaut donc « décréter » et travailler les « indicateurs ».

³⁵Comme pour le parler des « jeunes », ici aussi c'est la « nature » qui est invoquée.

³⁶ « Voilà pourquoi votre fille est muette ».

La mission du chef d'établissement consiste donc à ce que les « indicateurs » de son établissement soient satisfaisants.

Amanda

Amanda ne faisait plus parler d'elle. Elle était en stage chez une personne âgée mais pendant un moment d'inattention de sa tutrice, elle a dérobé 30 € dans le porte-monnaie de la vieille dame de 92 ans. Le fils ne veut pas porter plainte, craignant le trouble qu'occasionnerait l'arrivée des Gendarmes au domicile de sa mère. Son éducatrice demande qu' « on place la jeune fille devant ses responsabilités », en déposant plainte. Si on agissait ainsi, elle serait immédiatement placée en foyer, et retrouverait la promiscuité dangereuse des jeunes délinquants. C'en serait définitivement fini des espoirs de sociabilisation. Que faire ?

Je reçois l'association d'aide familiale où Amanda faisait son stage, en présence de la mère et de l'éducatrice. Avec le CPE et le Proviseur adjoint, ce sont sept personnes qui sont rassemblées dans le bureau. Le président de l'association exige d'entendre Amanda. Chacun s'apprête à jouer le rôle trouble de jury d'un procès dont l'issue est connue. Je refuse tout net, et déclare qu'au Lycée, elle est sous ma protection et que je ne l'exposerai pas à cette assemblée. En revanche, je suis tout prêt à envisager quels dédommagements le Lycée pourrait octroyer à la vieille dame.

La mère refuse de rembourser, « c'est pas moi qu'a volé ». J'essaie de lui représenter qu'elle est responsable de sa fille. Mais elle objecte qu'elle a demandé l'aide des services sociaux « parce qu'on peut rien en faire ! » ; l'association suggère que le Lycée porte plainte, puisque la famille se refuse à le faire. Je me vois accusé d'avoir en conscience imposé la présence d'Amanda en stage, alors que je savais le danger qu'elle représentait. Je décide, sur les fonds sociaux, d'indemniser la vieille dame. Décision discutable : le Lycée n'a pas à payer le vol d'Amanda, il doit, au contraire porter plainte, ce que je ne fais pas.

J'avais songé à une solution de placement d'Amanda les samedi soir et le dimanche, puisque l'internat ne fonctionne pas ; placement en famille d'accueil ou en foyer de l'enfance. Amanda était prise en charge à l'internat la semaine.

L'éducatrice me déclare qu'elle a contacté le foyer de l'enfance de C. qui a refusé d'accueillir la jeune fille.

La question est fort complexe : Amanda ne trouvera plus de terrain de stage, et son CAP ne peut être validé. Dès lors, elle n'a plus de solution scolaire. Je propose à la mère de l'accueillir cette fin de semaine, en attendant que je trouve une réponse adaptée.

Je téléphone au Substitut, qui m'explique que le Parquet ne peut plus rien puisqu'un juge des enfants a été commis, et que pour le vol, cela relève du pénal.

J'essaie l'Inspection d'académie pour proposer une autre scolarisation. Personne ne me répond, et je rentre, au soir, absolument désespéré.

JUIN

La composition des classes de seconde. On connaît la difficulté de composition des classes, liée pour l'essentiel au nombre des options offertes. La solution la plus simple

consiste à organiser les classes en fonction des options choisies : en regroupant les élèves qui ont les mêmes cours, on simplifie la confection de l'emploi du temps. Nous avons choisi de composer nos classes autrement. En fonction des éléments du « dossier » des collèges, nous répartissons le plus harmonieusement possible les élèves dans chacune de nos divisions de seconde, de manière à éviter de constituer des classes « de niveau » ; chacune de nos divisions a un nombre équivalent d'excellents élèves, de moins brillants, de redoublants, etc. L'emploi du temps devient très complexe, puisque les groupes d'une même option sont répartis sur plusieurs classes. N'importe.

D'autres éléments interviennent qui compliquent également la tâche. Nous scolarisons des élèves issus de petits collèges. Il est indispensable de veiller à leur intégration rapide au Lycée : nous plaçons toujours au moins deux élèves issus du même collège dans la même classe. Et nous équilibrons le nombre de garçons et de filles.

Ces impératifs sont liés à la composition très rurale de notre recrutement : isoler un élève dans une classe revient à créer à coup sûr un drame aux conséquences parfois très lourdes... que j'ai eu à assumer dès ma prise de fonction. L'accueil des élèves occupe une journée entière. Les élèves de seconde sont reçus seuls, nous leur faisons connaître l'établissement, les enseignants se présentent individuellement à chaque classe. Tout est fait pour les rassurer, pour aussi leur présenter les règles de vie dans un établissement cinq fois plus grand que le collège qu'ils connaissaient.

« J'ai décidé d'affecter l'élève Frédéric N. dans votre établissement ».

Voici, sans commentaire, un courrier de l'Inspecteur d'académie, qui « décide » d'affecter au Lycée un élève exclu d'un autre établissement.

Frédéric a donc été scolarisé à l'internat. La première semaine, il a menacé d'un revolver l'ami d'une jeune fille sur laquelle il avait jeté son dévolu. Il a tiré en l'air. Heureusement. Dans sa chambre, nous avons découvert un arsenal, coup de poing américain, poignard de parachutiste, boîtes de balles de 22 long rifle, et plusieurs bouteilles de bière. Nous avons dû scolariser cet élève sans rien savoir de son histoire, du caractère dangereux de ses penchants... Nous avons donc, en toute innocence, mis en danger la sécurité des autres élèves et des personnels.

Frédéric est un citoyen d'origine. Son parcours géographique est intéressant. Venant de la ville, il habite avec sa famille dans un petit village dont les logements d'instituteurs, aujourd'hui inutiles, ont été réaménagés en logements sociaux³⁷. Ce qui a conduit une population urbaine à vivre dans un espace rural dont elle n'avait ni la culture, ni le « mode d'emploi » : « ils ne font même pas leur jardin ! » me dit la secrétaire de la communauté de communes. Totalement désorientées, ces populations créent des difficultés imprévues à des municipalités dépassées.

Le conseil de discipline qui s'est tenu a évidemment exclu Frédéric du Lycée.

Son problème n'a pas été réglé pour autant. Exclu du Lycée, il a été affecté dans un autre établissement, où il a bientôt cessé de se rendre, ayant atteint l'âge fatidique de 16 ans. Le système n'a en aucun cas traité son problème, il s'est contenté de le *déplacer*. Jusqu'à ce que, naturellement, il s'exclue de lui-même. Parfaite hypocrisie de l'« affectation », mise en danger des autres élèves et des personnels... Tout l'art pour l'institution, est de *déplacer* habilement, et de patienter.

³⁷ Dans le secteur de recrutement du Lycée, 93 communes ont offert 69 logements sociaux de ce type.

Au collège de R-V, le jeune B. a tenté de basculer un élève de 6^o par dessus l'escalier. Le jeune garçon n'a dû son salut qu'à l'intervention opportune d'un enseignant. Conduit chez le Principal, il tente à la fin des cours d'égorger le même élève de 6^o alors qu'il allait prendre son bus. B. est évidemment dangereux, et relève d'une thérapie lourde. Le Principal du collège décide de le faire passer en conseil de discipline. Le conseil décide évidemment l'exclusion de l'élève. L'Inspecteur d'académie, alors, procède à son affectation dans le collège le plus proche. A peine scolarisé dans son nouveau collège, il reproduit son comportement dangereux. Le Principal patiente une semaine, puis décide de le convoquer en conseil de discipline. Même sanction, même décision de l'autorité académique. Aucun suivi médical n'a été exigé, la Justice des mineurs n'a pas été saisie, aucune aide concrète n'a pu être apportée à B. De déplacement en déplacement, la fin de l'année a résolu la difficulté. B. n'a plus été scolarisé, et l'institution s'est débarrassé d'un problème bien délicat. Il suffisait de déplacer et d'attendre, en priant que nul drame ne se produise.

Il faut saluer l'habileté de l'Inspecteur d'académie qui a su –sans vague, sans publicité intempestive- résoudre un problème épineux.

Dernière étape, parce que le plus souvent définitive, le conseil de discipline est toujours la sanction de l'échec de l'Ecole. Illustration parfaite de la façon dont nous traitons la difficulté, il se conclut la plupart du temps par l'exclusion. Nous recevons des adolescents de 15 ans, et il est clair que lorsque l'éducation a été manquée, nous arrivons beaucoup trop tard. Il ne nous reste alors plus qu'à protéger les autres (élèves/profs), en évinçant le fauteur de troubles. De là à prétendre que nous traitons la difficulté... Nous excluons, nous déplaçons le problème ailleurs.

Le conseil de discipline est revêtu des pompes des manifestations solennelles. Il obéit à un rite immuable : un dossier précis, et consultable ; des convocations par lettre recommandée adressée dans un temps prévu ; des membres (agents, parents, profs, élèves, administration) dont le nombre et la qualité sont indiqués par le B.O. L'ordonnance même des débats est réglée par le texte.

Jeune principal adjoint, j'ai vécu un conseil de discipline exemplaire. Le jeune N. avait, lors d'un match de foot ouvert profondément l'arcade sourcilière du prof qui arbitrait, parce qu'il contestait sa décision. Comme ce n'était pas son premier fait d'armes, comme nous étions las du danger qu'il représentait pour les autres, nous nous sommes résolus au conseil de discipline. Il est venu avec sa mère, Madame N., dont il était le onzième enfant. Le père, guère présent, était alors poursuivi pour trafic d'armes. Le conseil se déroule, et on ne voyait pas comment le jeune garçon pouvait échapper à la sanction d'exclusion. La parole est donnée à la mère pour la « défense ». Au lieu de chercher des excuses à son fils, qui toutes auraient paru vaines et dérisoires, elle a admis la faute, et a tenu à déclarer qu'elle avait douze enfants, qu'ils étaient tous très beaux (c'était vrai), qu'ils s'aimaient, et qu'elle nous emmerdait.

J'ai eu des nouvelles de la famille N. et des élèves –tous très difficiles- que nous avons scolarisés. L'aîné est aujourd'hui policier municipal ! et les autres mènent une vie parfaitement sociabilisée. Dans cette ZEP très dure (plus de 40% de chômage, 98 % d'Etrangers , 3 Imams...), ces enfants avaient bénéficié de l'essentiel, dont nos petits ruraux bien sages ignorent tout : l'amour familial. Ceux-là ont réussi, ceux-ci n'ont d'autre perspective que le désespoir.

Dans un collège du secteur, Jonathan scolarisé en 4°, a frappé un élève à coups redoublés, puis les profs qui tentaient de les séparer. D'un milieu pauvre, il vit avec ses quatre frères et sœurs : le père est conducteur de poids lourds, la mère ne travaille pas. D'humeur ombrageuse, il a frappé un élève parce que celui-ci lui répétait sans cesse – mais discrètement- qu'il « puait ». A l'évidence, cet élève souffre depuis des années de carence éducative, laquelle se manifeste notamment par son hygiène négligée. Au lieu de saisir l'aspect symptomatique de cette négligence et d'alerter les services éducatifs compétents, on a ignoré sa situation, et laissé les choses doucement se dégrader au point d'être ingérables. Il y a eu un temps où l'Ecole aurait pu l'aider, elle l'a ignoré, et aujourd'hui, elle l'exclut. *Vae victis*.

Le conseil de discipline, comme les autres « indicateurs » du système éducatif obéit aux modes, et aux caprices rectoraux et ministériels. Un recteur, c'était une autre époque, nous avait clairement enjoint d'éviter les conseils de discipline. Il fallait traiter les difficultés à l'intérieur de l'établissement. Le message est vite passé, et l'académie s'est signalée par une chute spectaculaire du nombre de conseils. Dès lors, on a pu dire que grâce à l'action du recteur, les difficultés s'étaient aplanies. Loué soit ce recteur qui nous avait fait passer au rang des académies les plus tranquilles de France. On imagine quelles souffrances ces décisions avaient produites chez les personnels et les élèves...

CONCLUSION

Le sophisme, maître mot de l'Ecole...

Cela commence très tôt. Une jeune fille scolarisée en 6^{ème} apprend qu'un devoir doit être présenté de telle façon, et qu'on doit souligner un titre au stylo feutre. Ce qu'elle fait ; le professeur, ivre de rage, déchire sa page : l'épaisseur du feutre n'était pas celle qu'il souhaitait !

Ma fille m'interroge sur des exercices de grammaire de 3^{ème} portant sur le passé simple et l'imparfait de l'indicatif dont elle ne parvient pas à formaliser les nuances. Je lui explique que la différence n'est pas temporelle (ce sont deux temps du passé) mais « aspectuelle » : l'un et l'autre s'opposent comme le perfectif à l'imperfectif : on a le sentiment de successivité d'actions dans un cas, de confusion dans l'autre ; la fumeuse notion de « durée » n'est donnée que par le sens des verbes ou des compléments, non par la forme verbale à laquelle ils sont conjugués. En classe, fière de son récent savoir, elle explique que l'un ne « dure » pas plus que l'autre, mais que c'est leur « aspect » qui les différencie. Le professeur lui explique gentiment qu'elle se trompe, et que le passé simple est « bref », contrairement à l'imparfait ! Ce que dément La Guerre de Cent ans, qui de mémoire d'historien, *dura cent ans*.

On apprend, et tous les élèves –ou presque- de France le savent, la liste des pronoms relatifs : *qui, que, quoi, dont, où...* ou des conjonctions de coordination : *mais, ou, et, donc, or, ni, car*. Aucun n'est en mesure d'expliquer ce qu'est pronom ou conjonction, relatif ou coordination.

Nous enseignons toujours qu'une dissertation doit comporter trois parties, qu'après une « thèse » vient une « antithèse » puis une « synthèse ». Exercice purement formel qui consiste à écrire « blanc » puis « noir », puis « gris », mais qui ne saurait constituer une dissertation. On leur apprend à raisonner en obligeant les élèves à rédiger des devoirs sur les « avantages et inconvénients de... », et on ose appeler cela une « dissertation ».

On se souvient peut-être que son maître sophiste faisait apprendre à Gargantua l'alphabet à l'endroit et à l'envers, et chargeait sa mémoire d'absurdités inexplicables. Et que le premier soin de Ponocrates, son précepteur savant, fut de lui faire absorber force graines d'hellébore pour oublier ce qu'il avait appris.

Incapable de construire une politique éducative qui se déroule dans une cohérence d'année en année, le système –et ses responsables- ne réagissent qu'au coup par coup. Le malaise des populations en voie de désaffiliation sociale n'est pas récent, chacun sait à peu près l'origine et la cause du processus. Rien n'est fait. Au contraire. L'absentéisme est un phénomène courant : il commence de plus en plus tôt, dès l'école élémentaire, et se poursuit en s'aggravant du collège au Lycée. La réponse de l'institution est la privation de moyens. En s'absentant puis en démissionnant, l'élève est retiré des effectifs, ce qui provoque une diminution des moyens automatique. Les établissements qui scolarisent ce public dé-sociabilisé sont pénalisés par la diminution de leurs moyens.

Le « collège unique » origine de toutes les difficultés.

C'est au collège que se vérifie le plus facilement l'aberration idéologique – dont heureusement personne n'est dupe- de « l'égalité des chances ». Nous avons déjà évoqué l'imbécillité des jeux de mots : collège pour tous / collège pour chacun, et mesuré le travail qu'on faisait subir au signifiant faute de vouloir/pouvoir modifier l'essentiel. Pour assurer l'égalité de tous, on donne le même enseignement à chacun. Ce qui suppose, en toute arithmétique que le point de départ est le même, sinon, ce serait avouer qu'on creuse l'écart. Or, on le sait, c'est précisément ce que le collège unique produit.

L'effet indiscutable du « collège unique » est l'échec, le chômage, et le malheur. Dans les zones non urbaines, notamment, en raison du manque de structures (aucune « maison des jeunes » dans notre sous-préfecture), l'accès à la culture est rendu très difficile et suppose un déplacement vers la grande ville. Or, c'est précisément le fondement culturel qui fait défaut à nos élèves, et ce sur quoi *de fait* ils vont être évalués au cours de leur scolarité. A la rentrée 2006, une « classe préparatoire à la classe préparatoire » ouvrira au Lycée Henry IV ; cette classe accueillera des élèves bacheliers issus des « quartiers », et visera à leur donner la base culturelle qui leur fait défaut. Ce qui confirme que le BAC n'est pas un diplôme suffisant, et que ce qui est finalement nécessaire relève du non-dit, ou du non-enseigné, du « culturel » donc, qui entretient une complicité indispensable entre le discours de l'élève et celui du professeur.

Or, l'Ecole ne diffuse pas la culture qu'elle exige, mais au mieux, des techniques qui ne prennent sens que pour ceux qui savent les intégrer à un ensemble signifiant. A ce titre, le « collège unique » joue un rôle dévastateur. Faute de saisir une cohérence, l'élève est livré à des impératifs : « on doit faire ceci..., il faut faire comme ça... » qui sont absolument privés de sens.

Le projet imbécile de mêler dans un même ensemble et sans moyen supplémentaire des élèves issus de milieux, de cultures différentes, a pour conséquence de pénaliser ceux qui n'ont pas eu accès à la culture officielle. Évalués sur des performances accessibles sans effort à une minorité privilégiée, ils échouent logiquement, et comme aucune structure ne permet de prendre en compte leur propre histoire, ils sont irrémédiablement condamnés. L'histoire récente du collège est celle de la disparition des diverses formes de soutien offertes aux élèves. Sans regretter des classes qui étaient souvent des repoussoirs, il faut bien reconnaître que rien n'a remplacé ces structures qui, au moins, prenaient le temps de considérer chacun, parce que l'effectif de la classe était réduit. Comme on sait que le redoublement est facteur d'échec, on redouble de moins en moins au collège. Ce qui revient à faire passer dans la classe supérieure un élève qui ne suit pas du tout, et qui est confronté quotidiennement à son échec. Il est logique que, très tôt, il se rebelle contre ce système qui lui démontre à chaque instant qu'il n'est pas fait pour lui. Nous accueillons au Lycée de plus en plus d'élèves dont les résultats en 3^{ème} sont tels qu'ils ne pouvaient espérer une place en BEP où ils eussent mieux réussi, parce que plus à l'aise. Car on n'admet en 2^{nde} professionnelle que les meilleurs dossiers, les autres, dont le passage a été accepté, se retrouvent donc en 2^{nde} générale où il n'y a pas de quota de places. Leurs difficultés, dès la première semaine de 2^{nde}, les conduit à l'abandon, et à se tourner vers des solutions connues : la grossesse, le mariage... « quel statut honorable reste-t-il à endosser en dehors de celui de mère de famille ? »³⁸

Parce qu'il prétend offrir les mêmes chances à tous, le « collège unique » creuse irrémédiablement des écarts et crée de l'exclusion. Comme l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans, le maintien dans une structure scolaire inadaptée à des élèves difficiles, provoque de la violence à l'égard des autres élèves et/ou des enseignants.

Une des manifestations majeures de cette violence entre élèves est l'usage de la moquerie. Comme l'école n'offre pas la possibilité de briller à tous les élèves, mais qu'elle n'est capable que de reconnaître ceux pour qui elle est faite, il faut bien trouver pour les autres un rôle où ils pourront se distinguer. L'usage de la moquerie a provoqué des drames qui ont conduit des élèves de l'anorexie à la tentative de suicide. Le procédé est toujours le même : on affuble un élève d'un sobriquet, et on le lui applique constamment. Les enseignants ne s'en aperçoivent pas forcément ; le sobriquet est souvent d'allure innocente (« chou fleur ») ; mais, utilisé exclusivement, il nie l'identité de l'élève, et finit par être vécu de façon obsessionnelle.

L'agitation morbide autour de diplômes inutiles

Le système, faute de généraliser des compétences, des savoirs, crée des diplômes. Le Diplôme national du brevet des collèges (DNB) est le prototype de l'examen inutile. Son organisation pesante exige du temps de préparation, un travail important des enseignants, pour un résultat tout à fait vain. Il est inutile pour l'accès à la seconde, il n'est exigé nulle part comme niveau de qualification... Mais chacun s'y accroche comme à une bouée de sauvetage qui permet, en effet, de donner un objectif à la scolarité en collège. Faute de ce diplôme, le collège serait en quelque sorte privé d'un brevet d'efficacité. Là encore, peu importe la réalité, pourvu qu'une forme en fasse office. Depuis les années LANG, le système s'est heureusement pourvu d'autres inutilités. L'organisation par les collèges et les Lycées du B2I³⁹ est un pensum qui mérite qu'on s'y arrête. Les collèges doivent avoir validé un certain nombre de compétences relatives à l'usage des Techniques de l'information. L'effectif enseignant –rarement pléthorique- ne

³⁸ Nicolas RENAHY, *Les Gars du Coin*, op. cit. p 182.

³⁹ Brevet Informatique et Internet.

permet guère de valider pour chaque élève ces compétences. Arrivent donc en seconde, des élèves qui ont parfois le niveau requis, parfois pas. Au Lycée, donc, d'organiser le recensement des élèves possédant ou non l'habilitation, puis le rattrapage et la vérification des compétences. Ce niveau, une fois obtenu, ne servira à rien et ne donnera qu'une attestation. Au moins le brevet des collèges donne-t-il droit à un diplôme dûment signé de l'Inspecteur d'académie !